

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA  
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
LEGISLATURE 2004-2008

## N° 29

Séance du mardi 29 août 2006 à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Alain Parel.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Pascale Gazareth, M. Claude Girardin, Mme Gabrielle Würbler.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 26 et n° 27 sont adoptés sans modification.

**M. Alain Parel, président :** Mesdames, Messieurs, je vous prie de vous asseoir. J'espère que vous avez passé de très bonnes vacances. Je vous souhaite la bienvenue dans cette première séance hivernale ! Saluons également notre nouvelle conseillère communale, Mme Josette Frésard qui s'apprête à vivre une nouvelle expérience qui sera à n'en pas douter très enrichissante et couronnée de succès. C'est tout le mal que nous pouvons lui souhaiter ! Je ne vous cache pas que j'espère d'ailleurs avoir devant moi, et devant vous, le quinté-plus gagnant de cette fin de législature !

**Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) :** Merci beaucoup.

**M. Alain Parel, président :** Vous avez déposé de nombreuses interventions. Nous avons également reçu une lettre de démission du Conseil général de M. Pierre Willen au 31 août 2006. Il participe donc aujourd'hui à sa dernière séance.

**Interpellation de M. Hughes Chantraine et consorts****Demande de « dommage et intérêts » contre le canton de Neuchâtel pour pertes sur l'organisation de la coupe du monde des masters en course d'orientation ?**

L'organisation de la coupe du monde des masters en course d'orientation a été attribuée au Portugal alors que les montagnes neuchâteloises étaient en tête de liste pour la tenue de cette manifestation.

En effet, l'ANCO (l'association neuchâteloise de course d'orientation) et la ville de La Chaux-de-Fonds (par son service des sports), conjointement, s'étaient proposées pour organiser cette coupe du monde.

Or, les tergiversations et le laisser-aller des autorités cantonales quant à l'octroi des autorisations nécessaires ont eu raison de la patience de la fédération internationale de course d'orientation.

Le service de l'aménagement du territoire et le service de la faune, notamment, ont tellement laissé traîner les choses, refusant de répondre aux demandes d'autorisations déposées, ou opposant des conditions, des contraintes et des limites si draconiennes, que la fédération a été obligée d'octroyer l'organisation de la coupe du monde à une autre région !

Une estimation des retombées financières se situait aux alentours de frs 3'500'000.- dont une forte part pour notre commune ...

Tout le monde a encore en mémoire l'interdiction de la course de côte de la Vue-des-Alpes ...

Le Conseil communal est prié de nous dire ce qu'il entend entreprendre pour signifier au Conseil d'Etat l'insatisfaction profonde qui gronde dans les montagnes suite à ces interdictions en cascade qui mènent immanquablement à tarir toute bonne volonté pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles dans notre région.

**Interpellation de M. Hughes Chantraine**

Je voudrais, par ces lignes, souligner mon admiration pour l'action du Conseil communal lors de la fermeture intempestive des tunnels sous la Vue-des-Alpes, pour raison d'entretien, lors d'une période très critique cet été !

Chaque point litigieux a été soulevé avec pertinence et de manière ferme.

Que les membres de ce conseil soient ici remerciés.

Néanmoins, une question s'impose :

Le Conseil communal peut-il nous communiquer quelle a été la réponse donnée par le Conseil d'Etat à cette lettre adressée à son représentant au sein du département de la gestion du territoire ?

**Postulat de Mme Monique Gagnebin et consorts**

Suite aux discussions que nous avons eues à la lecture de ce rapport, nous avons constaté que l'offre des transports publics pour le transport des bicyclettes dans la région de Neuchâtel est très inégale.

Afin de rendre les balades en vélo un peu plus attractives dans notre région, nous prions le Conseil communal d'étudier avec la direction des TRN la possibilité d'avoir des prix réduits pour le transport des vélos.

### **Interpellation urgente de M. Laurent Iff et consorts**

#### « Courrier adressé aux membres du Conseil général »

Les groupes Libéral- PPN et Radical ont été choqués à la lecture du courrier adressé aux membres du Conseil général en date du 17 août 2006. Dans celui-ci on peut lire que traditionnellement les relations entre membres du Conseil général et administration se sont toujours déroulées d'une manière assez paisible, mais que depuis quelques temps des demandes ont été adressées directement à des chefs de services ou d'autres employés communaux sans en référer au chef de dicastère, ce qui semble poser problème.

Sans vouloir chercher à comprendre ce qui a amené certains Conseillers généraux à poser ces questions « en direct », le Conseil communal a choisi d'imposer un droit de veto sur le sujet. Cela nous dérange, car à bien y réfléchir, si l'on désire travailler main dans la main, en partenariat, en totale transparence, on n'a a priori rien à cacher les uns aux autres. C'est dans cet état d'esprit que nous voudrions collaborer avec le Conseil communal afin de trouver ensemble des solutions pour notre commune.

Alors que la confiance de nos groupes envers le Conseil communal a été ébranlée à plusieurs reprises, nous aurions préféré ne jamais avoir à lire cette lettre, qui a renforcé chez nous le sentiment de suspicion. La confiance se gagne, elle ne s'impose pas. Pour notre part, nous n'avons pas le sentiment d'avoir outrepassé nos droits et nous continuerons à procéder comme nous l'avons toujours fait. Mais puisqu'il semble y avoir certains cas litigieux, nous attendons donc du Conseil communal qu'il nous dresse l'inventaire des questions qui ont posé problème et quel était la nature dudit problème (informations confidentielles, dimension politique, travail conséquent, délai trop court) .

S'il arrive parfois qu'une question soit directement adressée à un chef de service c'est qu'il est souvent plus disponible que son supérieur. Le Conseil communal a-t-il par conséquent mis en place une procédure pour répondre aux questions des conseillers généraux dans des délais acceptables ? En cas de refus de répondre à une question, la réponse du Conseil communal sera-t-elle justifiée ? Le cas échéant, disposerons-nous d'un droit de recours ? Ce courrier du 17 août, adressé en copie aux chefs de services, a-t-il été accompagné d'autres directives ? Fait-il office de règlement interne concernant la conduite à adopter en la matière ?

Voici quelques questions auxquelles nous voudrions obtenir une réponse avant notre prochaine séance du Conseil général et avant de débiter l'analyse du budget 2007 de notre commune. En effet, nous trouverions insensé de continuer à participer aux séances de commissions et du Conseil général sans connaître les règles du jeu. C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'urgence de cette interpellation soit reconnue et acceptée.

### **Amendement de M. Christophe Ummel et consorts**

Les groupes Libéral-PPN et Radical proposent d'amender la motion de Monsieur Marc Schafroth et consorts se trouvant au point 9 de l'OJ de la séance du conseil général du 29.08.2006 comme suit :

Remplacement du dernier paragraphe de la motion par :

Nous demandons donc au conseil communal de bien vouloir étudier :

- la possibilité d'interdire la fumée à la place de travail pour toute l'administration communale.
- l'aménagement d'un endroit fumeurs dans les bâtiments de l'administration communale où cela est possible sans frais ni investissements, assorti d'une interdiction totale de fumer dans ces mêmes bâtiments.

En vous remerciant de bien vouloir enregistrer cet amendement, nous vous adressons Madame, Monsieur nos salutations les meilleures.

**Question écrite de M. René Curty**

Les partis politiques ainsi que les associations de transport ont été consultés quant aux projets d'aménagement du centre ville. Dans ce contexte, les partis radical et libéral-ppn ainsi que les associations ACS, TCS, Astag ne se sont pas opposés aux propositions d'aménagement de la Place du Marché et de la Rue du Marché derrière Pod 2000. Par contre, le refus a été catégorique concernant le changement de sens de circulation des bus le long de l'Avenue Léopold-Robert ainsi que l'inversion de la circulation à la Rue de la Balance.

Nous avons donc été surpris de lire dans l'Impartial du 4 juillet que la proposition concernant la Rue de la Balance avait été bien accueillie. Nous pensons que la journaliste a mal compris les propos de Monsieur Laurent Kurth.

Si tel n'est néanmoins pas le cas nous aimerions rappeler au Conseil communal notre opposition concernant ces deux points. Nous demandons par conséquent au Conseil communal qu'il nous précise ses intentions et le remercions d'avance de sa réponse.

**Question écrite de M. René Curty**

Lors de la séance du 21 février 2006, le Conseil général a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal du 30.01.06 relatif à la modification du règlement d'affichage.

Néanmoins, le parti radical avait posé la question de savoir si l'adjudication du contrat d'affichage à une entreprise privée pour une période de dix ans était compatible avec la loi sur les marchés publics.

Le Conseil communal, par Monsieur Laurent Kurth, avait alors déclaré: « Dans la mesure où vous nous donnez la compétence ce soir, c'est une vérification que nous devons faire de savoir si nous pouvons signer sur dix ans, compte tenu de la législation sur les marchés publics ».

Dans l'Impartial du 27.06.06, nous apprenons qu'une convention de dix ans a été signée avec la société SGA pour l'affichage.

Nous partons par conséquent du point de vue que la vérification a été faite et qu'il n'y a pas d'incompatibilité. Nous demandons néanmoins au Conseil communal qu'il nous précise les sources juridiques attestant la légalité de la convention.

Nous attendons par conséquent avec intérêt la réponse du Conseil communal en l'en remercions d'avance.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**



**ORDRE DU JOUR**

**29<sup>e</sup> séance du Conseil général du mardi 29 août 2006**

**à 19h30**

**à l'Hôtel-de-Ville**

1. Election
  - a) d'un membre à la Commission des sports en remplacement de M. Francis Portner (POP), démissionnaire
  - b) d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Théo Bregnard (POP), démissionnaire
  - c) de deux membres à la Commission de Sombail Jeunesse en remplacement de Mmes Mariette Hainard et Anne-Line Legrix (UDC)
  - d) d'un membre à la Commission de Sécurité publique en remplacement de Mme Valérie Laubscher (UDC), démissionnaire
  - e) d'un membre à la commission de collaboration intercommunale en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP), démissionnaire
2. Déclaration verbale du Conseil communal sur la désaffectation de massifs au cimetière.
3. Rapport du Conseil communal du 24 mai 2006 en réponse aux motions de M. Pierre Hainard, de Mme Eva Fernandez Aeberhard et M. Francis Portner concernant respectivement « Le sport populaire de rue », « l'aide et le soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens » et « la mise en place d'une politique des sports »
4. Rapport du Conseil communal du 16 août 2006 relatif à la constitution d'un droit de superficie au profit de M. Julien Robert sur une parcelle de terrain d'environ 3667m<sup>2</sup> à détacher du bien-fonds no. 16483 du cadastre de la Chaux-de-Fonds pour la construction d'un rural avec maison d'habitation
5. Rapport du Conseil communal du 9 août 2006 relatif à la modification du Règlement général de commune en vue de l'intégration des nouvelles dispositions décidées par le Grand Conseil en matière de droits politiques
6. Rapport du Conseil communal du 9 août relatif à un nouveau Règlement de la Commission de l'action sociale
7. Rapport du Conseil communal du 16 août 2006 relatif au Règlement de la Commission des Infrastructures

8. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005  
« *Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds* »
9. Motion de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 24 novembre 2005  
« *Pour une administration communale sans fumée* »
10. Interpellation de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 1<sup>er</sup> juin 2006  
« *Le rose est en fleur* »
11. Interpellation de M. Théo Bregnard déposée le 1<sup>er</sup> juin 2006 « *Quelle objectivité dans l'information* »

## CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Rapport du Conseil communal du 9 août 2006 en réponse à la question écrite de Mme Pascale Gazareth « Mesures envisagées suite à la suppression de l'affranchissement des enveloppes de vote par correspondance »



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse à la question écrite de Mme Pascale Gazareth et consorts du 27 juin 2006 « Mesures envisagées suite à la suppression de l'affranchissement des enveloppes de vote par correspondance »

(du 9 août 2006)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 27 juin dernier, Mme Pascale Gazareth et quatre co-signataires déposaient une question écrite intitulée « Mesures envisagées suite à la suppression de l'affranchissement des enveloppes de vote par correspondance », dont la teneur était la suivante :

*Lors de sa séance du 30 mai 2006, le Grand Conseil a modifié la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984 de telle manière que les frais d'affranchissement des enveloppes de vote par correspondance échoient désormais à l'électeur ou à l'électrice. Inquiets des conséquences possibles de cette mesure sur l'usage des droits démocratiques, nous aimerions savoir si le Conseil communal a réfléchi aux moyens que la commune peut mettre en place pour limiter les effets de cette décision. Les bureaux de vote de la Charrière et des Forges ayant été fermés et le vote anticipé supprimé suite à l'introduction du vote par correspondance, les électeurs et électrices qui ne pourront ou ne voudront assumer les frais d'affranchissement n'auront pas d'autre choix que celui de se rendre au bureau de vote du centre le jour du scrutin ou de ne pas voter. Pour offrir de meilleures chances à notre démocratie, il serait par exemple souhaitable de mettre des boîtes aux lettres à disposition de la population dans différents lieux de la ville : à Espacité assez logiquement, mais aussi dans les secrétariats de collèges peut-être ou en d'autres endroits décentralisés.*

*En conséquence, nous attendons des réponses sur les points suivants :*

- 1. Le Conseil communal a-t-il mené cette réflexion ou envisage-t-il de la mener ?*
- 2. Si oui, peut-il nous indiquer les mesures qu'il prévoit de mettre en place ?*
- 3. La mise à disposition de boîtes aux lettres destinées à recevoir les enveloppes de vote dans différents quartiers de la ville est-elle étudiée ?*
- 4. La réintroduction du vote anticipé est-elle à l'ordre du jour et selon quelles modalités ?*

Effectivement, le Grand Conseil a accepté une proposition du Conseil d'Etat de mettre désormais à charge de l'électeur les frais d'affranchissement s'il choisit de voter par correspondance. Cette nouveauté sera en vigueur dès le prochain scrutin fédéral du 24 septembre 2006.

Après examen, le Conseil communal répond comme suit aux questions posées.

***1. Le Conseil communal a-t-il mené cette réflexion ou envisage-t-il de la mener ?***

Pour rappel, l'électeur reçoit, à son adresse, la documentation et le matériel nécessaires pour exercer son droit de vote, entre dix et vingt jours avant le scrutin.

Pour cet exercice du droit de vote, il dispose à ce jour des possibilités ci-après :

- le vote par correspondance, donc l'envoi par la poste, avec affranchissement en courrier A ou B ;
- le dépôt, en main propre, au Contrôle des habitants, dans la Tour Espacité, pendant les heures de bureau, de l'enveloppe de transmission ;
- le vote « classique », au bureau électoral, le dimanche matin entre 10 h 00 et 12 h 00, au local de la Halle aux enchères ;
- le vote électronique (lors de certains scrutins), par accès au Guichet unique, le Canton de Neuchâtel étant un des trois cantons pilotes dans ce dossier.

Le Conseil communal constate donc que jamais, à ce jour, le citoyen n'a disposé d'une aussi grande variété de possibilités d'exprimer son avis. Il relève aussi que, contrairement à ce qui est affirmé dans le développement de la question écrite, l'électeur qui ne veut ou ne peut assumer l'affranchissement de son enveloppe de vote peut, chaque jour ouvrable entre la réception de ce matériel et le jour du scrutin, voter en amenant son enveloppe au Contrôle des habitants.

***2. Si oui, peut-il nous indiquer les mesures qu'il prévoit de mettre en place ?***

Au vu des réflexions qui précèdent, le Conseil communal n'entend pas mettre de mesures particulières en place.

Il considère que la palette des méthodes de vote proposées ne permet pas d'estimer que le renoncement à l'affranchissement à forfait provoque un recul dans la faculté d'exercice des droits politiques. Par ailleurs, il est d'avis qu'il s'agit d'une problématique éminemment cantonale, à régler sur ce plan-là, par la législation cantonale sur les droits politiques, sans introduire de différences entre les communes du canton.

Signalons aussi qu'en Suisse occidentale, un seul canton, Genève, offre encore l'affranchissement à ses électeurs.

Les électeurs et électrices seront tenus au courant par les canaux habituels et, lors du prochain scrutin le 24 septembre 2006, ils recevront une information supplémentaire avec le matériel de vote.

**3. La mise à disposition de boîtes aux lettres destinées à recevoir les enveloppes de vote dans différents quartiers de la ville est-elle étudiée ?**

Les dispositions légales (loi sur les droits politiques, RSN 141, article 23) précisent que le vote par correspondance, donc l'enveloppe de transmission, doit être « adressée au bureau communal ». Ceci peut donc se faire soit par l'envoi par la Poste, en affranchissant, soit en amenant l'enveloppe soi-même.

Au sein de notre Administration communale le Contrôle des habitants fait office de bureau communal au sens de la loi sur les droits politiques, et il est dès lors le seul habilité à recevoir les enveloppes de transmission. La mise à disposition à travers la ville de boîtes destinées à recevoir les enveloppes de transmission n'est donc pas possible juridiquement.

Par ailleurs, soulignons que la mise à disposition de multiples boîtes aux lettres, dans différents lieux de la ville, poserait plusieurs problèmes pratiques non négligeables :

- sécurisation du système, surveillance et protection des boîtes aux lettres ;
- probable limitation de l'utilisation de ce système en raison de la fermeture des lieux, la disposition de boîtes en plein air semblant exclue pour les raisons de sécurité mentionnées plus haut ;
- travail supplémentaire pour la relève du courrier, travail ne pouvant par ailleurs pas être confié à n'importe quel personnel ;
- nécessité de relever le courrier aussi en dehors des heures de travail normales ;
- gestion générale de cette forme de vote (décompte et statistiques).

Un engagement financier supplémentaire, par rapport aux frais actuellement occasionnés dans l'organisation d'un scrutin, est à prévoir pour la mise en place d'un tel système.

Par ailleurs, sur le plan financier toujours, relevons au passage que la prise en charge de l'affranchissement par la Ville – impossible avec la législation cantonale actuelle – représenterait une charge supplémentaire d'environ 10'000 francs par scrutin.

#### **4. La réintroduction du vote anticipé est-elle à l'ordre du jour et selon quelles modalités ?**

Le vote anticipé, qui consistait à pouvoir se rendre dans un bureau de vote avant le jour du scrutin afin d'y accomplir son devoir civique, a été très logiquement supprimé lors de l'introduction du vote par correspondance (19 juin 2000).

En effet, depuis lors, les électrices et électeurs recevant à leur adresse la totalité du matériel de vote en relation avec le scrutin à venir et pouvant voter en tout temps soit par la Poste, soit au Contrôle des habitants, ce qu'on appelait le vote anticipé n'a strictement plus aucune raison d'être. Autrement formulé, on peut considérer qu'il existe toujours, puisqu'en déposant son enveloppe de transmission au Contrôle des habitants – ou en l'envoyant par la Poste –, l'électeur accomplit son devoir civique par anticipation.

Une réintroduction formelle du vote anticipé n'est donc pas nécessaire. Elle serait de toute manière de la compétence du Canton et non de la Ville.

#### **5. Conclusion**

Le Conseil communal souhaite encore préciser qu'il pourrait envisager de reprendre la réflexion générale si, sur une certaine durée, une baisse significative de la participation aux scrutins devait être observée et pouvait être imputée à l'introduction de l'affranchissement par l'électeur. Néanmoins, il est vraisemblable que dans un tel cas, l'ensemble du canton serait concerné et les travaux entrepris sur ce plan-là.

Le Conseil communal considère avoir ainsi apporté sa réponse à la question écrite de Mme Gazareth et vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'en avoir pris connaissance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

### **Election dans les commissions**

- a) à la Commission des sports en remplacement de M. Francis Portner (POP), démissionnaire : **M. Amaël John**
- b) à la Commission financière en remplacement de M. Théo Bregnard (POP), démissionnaire : **Mme Fabienne Girardin**
- c) à la Commission de Sombaille Jeunesse en remplacement de Mmes Mariette Hainard et Anne-Line Legrix (UDC) : **Mlle Emilie L'Eplattenier et M. André Schreyer**
- d) à la Commission de Sécurité publique en remplacement de Mme Valérie Laubscher (UDC), démissionnaire : **M. Mehdi Klingele**
- e) à la commission de collaboration intercommunale en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP), démissionnaire : **Mme Nadia Leon**

**M. Alain Parel, président :** Est-ce qu'il y a une opposition à ce que M. Théo Bregnard remplace Mme Pascale Gazareth ce soir, comme scrutateur ? Non. Merci.

Point 2 de l'ordre du jour. Avant la déclaration du Conseil communal, je vous signale que j'ai reçu un courrier de M. Jean Pantillon concernant la désaffectation prochaine des massifs du cimetière. Ce courrier sera à votre disposition sur la table des feuilles de signatures. Merci. La parole au Conseil communal, M. Hainard.

### **Déclaration verbale du Conseil communal sur la désaffectation de massifs au cimetière**

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. La déclaration verbale du Conseil communal concerne la désaffectation des massifs IX, XI et XII du cimetière.

Le Conseil communal décidait, lors de sa séance du 12 octobre 2005, de désaffecter les massifs IX, XI et XII du cimetière de la Charrière; par contre, il renonçait à désaffecter le massif XIa, massif des enfants. Il confirmait cette décision lors de sa séance du 17 mai 2006. Ces massifs comportent au total 1'442 tombes d'inhumation d'adultes, soit 30,6% des tombes d'enterrement d'adultes au cimetière.

Les personnes ont été enterrées entre 1940 et 1951. Selon la loi cantonale sur les sépultures et le règlement sur le cimetière et centre funéraire, nous pouvons désaffecter les massifs d'inhumation après au moins trente ans. Celles-ci ont entre cinquante-cinq et soixante-six ans. J'ai fait un petit sondage en Suisse romande, à Courtepin par exemple, la durée pour la désaffectation est de vingt ans.

Les urnes mises en terre sur ces tombes ne prolongent pas l'échéance des massifs.

La désaffectation partielle n'est pas possible. Le travail devrait se faire manuellement. Il y a là une question de temps, de prix et de nouvelle réaffectation en "patchwork".

Le service d'urbanisme a visité ces massifs et a estimé que cinq monuments semblaient dignes d'être conservés. Il effectuera encore une visite lors du début des travaux pour éviter tout oubli. Dans le massif IX, il y a une vierge accoudée au monument. Cette sculpture peut être déplacée sans trop de difficulté. Dans le massif XI, il y a une décoration verticale sur le côté de la pierre d'un iris stylisé facilement déplaçable. Dans le massif XII, il y a une sculpture assez importante d'une vierge assise signée Vardaneca. Ce monument est assez volumineux. Sa situation en bordure de massif pourrait peut-être permettre de le laisser à sa place sans trop compromettre les travaux de désaffectation de l'ensemble du massif. Il y a un bas-relief d'une vierge agenouillée. Cette pierre peut facilement être déplacée. Il y a une ornementation à base de pives typiquement Art Nouveau également facilement déplaçable.

Les motifs qui ont conduit le Conseil communal à désaffecter ces massifs sont les suivants :

1. La sécurité. L'état de vétusté de ces massifs et les dangers qu'ils peuvent présenter par la chute de pierres tombales, dont certaines sont d'ores et déjà tombées, ainsi que le mauvais état des chemins, des arbres et des haies qui pose un réel problème de sécurité.

2. L'entretien. La majorité des tombes ne sont plus entretenues par les familles et, selon l'art. 6, al. 2 de la loi cantonale sur les sépultures, "les communes sont tenues de pourvoir au bon entretien du cimetière".

3. Les économies. Si nous gardons ces massifs, leur entretien (dont nous venons de parler) deviendra de plus en plus conséquent. Actuellement, cela représente annuellement ½ poste de travail, soit Frs 30'000.- et Frs 1'000.- de frais envers des tiers (essentiellement le compostage). De plus, il faudra prévoir de changer les haies et de refaire les chemins.

Par contre, lors de chaque désaffectation de massifs, nous récupérons les bordures de granit des chemins et les réutilisons lors de la création de nouvelles tombes. Celles-ci (des massifs IX, XI et XII) seront reposées dans le massif VI, désaffecté en 1981, que nous allons aménager en vue des enterrements dès 2007/2008. Cela représente une économie d'environ Frs 40.- par mètre linéaire de bordure, soit environ Frs 80'000.- (parce qu'il y a 2'200 mètres linéaires de bordures).

4. La pérennité. La désaffectation de ces trois massifs permet d'assurer l'avenir. Par exemple, celle du massif VI en 1981 nous permet aujourd'hui de le reconstruire.

Par lettre du 20 octobre 2005, le Canton a donné son autorisation pour la désaffectation de ces trois massifs d'inhumation.

Les informations sur ces travaux ont été communiquées par voix de presse, sous forme d'annonce, le 3 novembre 2005 et, à fin octobre, par panneaux indicateurs aux deux entrées du cimetière et dans les trois massifs touchés. Les familles souhaitant entreprendre des démarches pouvaient le faire jusqu'au 28 février 2006.

Nous avons reçu des demandes de travaux de la part de vingt et une familles (trois exhumations de corps, onze extractions d'urnes et sept récupérations de pierres tombales).

La date du 8 août mentionnée dans l'article de presse paru dans l'Impartial du 22 juillet ne concerne pas les vingt et une familles qui ont déjà déposé leur demande à l'administration du cimetière. Cette ultime date a été accordée au Conseil des

Eglises au cours d'un entretien qu'il a sollicité auprès de la direction du cimetière et centre funéraire et lors duquel nous avons été informés que des personnes intéressées par ces désaffectations n'avaient pas contacté le cimetière, mais les Eglises.

Nous avons donc demandé aux représentants du Conseil des Eglises présents de communiquer aux paroissiens concernés qu'ils devaient déposer leur demande auprès de l'administration du cimetière et centre funéraire jusqu'au 8 août 2006. A sa demande, nous avons confirmé aux membres dudit Conseil qu'il était possible d'inhumer des ossements exhumés.

A relever qu'à ce jour nous n'avons reçu aucune nouvelle demande.

Il est aussi nécessaire de rappeler que nous enlevons uniquement ce qui est en surface (bordures, haies, arbres, monuments). Tous les corps et urnes resteront en terre à l'endroit où ils reposent.

Seuls seront exhumés les corps et extraites les urnes pour lesquels une demande aura été présentée par les familles. Les frais de ces travaux leur incombent, mais le Conseil communal a décidé qu'elles bénéficieraient d'une aide financière substantielle de la Ville.

Voilà M. le président, Mesdames, Messieurs, j'aurais terminé.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Nous allons passer au point 3 de l'ordre du jour. Nous sommes là devant un débat long. Le débat est ouvert. La parole à Mme Gagnebin de Pietro.



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse aux motions de M. Pierre Hainard, de Mme Eva Fernandez Aeberhard et M. Francis Portner concernant respectivement « Le sport populaire de rue », « l'aide et le soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens » et « la mise en place d'une politique des sports »

(du 24 mai 2006)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 11 décembre 1995, M. Pierre Hainard et 2 cosignataires déposaient une motion « Le sport populaire de rue ».

Le 31 octobre 2000, Mme Eva Fernandez Aeberhard et 4 cosignataires déposaient une motion concernant « l'aide et le soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens ».

En date du 18 décembre 2000, M. Francis Portner, soutenu par 6 cosignataires, déposait une motion relative à « la mise en place d'une politique des sports ».

Les textes étaient les suivants :

#### Motion Pierre Hainard (amendée):

*Le sport populaire, dit de quartier, mérite aussi, comme le sport de haut niveau, toute notre attention : il doit être soutenu, d'autant plus qu'il est un moyen éprouvé et efficace contre le désœuvrement et un antidote certain contre l'attrait de la drogue.*

*Le Conseil communal est prié d'étudier la création d'emplacements pour la pratique du sport des jeunes dans les quartiers de notre ville, en particulier la pratique du street-ball (basket-ball des quartiers !), du football et du hockey sur terrain; ces sports pouvant se pratiquer sur des emplacements réduits au centre des quartiers.*

*Le Conseil communal est prié également de remettre en état les places de sport de quartier qu'il a fait démonter (comme celle des Arêtes) afin que les jeunes puissent de nouveau pratiquer le basket, le tennis et le foot ce printemps. L'utilisation de ces places de sport se terminant à 22h par une extinction automatique de l'éclairage, toute contestation concernant le bruit n'a aucun sens.*

~~Le Conseil communal est prié également de remettre en état les places de sport de quartier qu'il a fait démonter (comme celle des Arêtes) afin que les jeunes puissent de nouveau pratiquer le basket, le tennis et le foot ce printemps. L'utilisation de ces places de sport se terminant à 22h par une extinction automatique de l'éclairage, toute contestation concernant le bruit n'a aucun sens.~~

**Amendement : Cette motion a été amendée par M. Hainard, par la suppression du dernier paragraphe.**

Motion Eva Fernandez Aeberhard (amendée):

*Aide et soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens.*

*Une ville où il fait bon vivre, slogan mis à part, c'est aussi une ville où il se passe souvent quelque chose, une ville où il y a du choix en matière de loisirs, de culture et de sport. Bien souvent, lorsque nous regardons l'agenda proposé dans la presse, nous constatons une floraison d'activités proposées par les diverses associations culturelles ou sportives de la ville. Certaines sont presque une tradition, d'autres, par leur nouveauté, démontrent un dynamisme et un engagement citoyen digne d'être soutenu.*

*Or on le sait, les organisateurs de nouvelles activités sont parfois freinés dans leur élan, voir même découragés jusqu'à l'abandon du projet par leur méconnaissance des structures administratives de la ville.*

*Afin d'éviter cet obstacle et rendre plus aisé la mise sur pied de telles manifestations, nous proposons que le Conseil communal édite ~~une brochure qui présente la liste~~ **un listing sur Internet** des personnes et des administrations concernées par l'organisation de telles activités. ~~Cette brochure~~ **Ce listing** donnerait les coordonnées ainsi que les compétences de chaque personne par rapport à ces questions.*

*Il pourrait être largement disponible par exemple à la chancellerie, auprès du délégué culturel, de l'Office des Sports, à l'office du tourisme et sur le futur site Internet de la ville.*

*Parallèlement à la réalisation de **ce listing sur Internet** ~~la brochure~~, il serait indispensable de préparer les personnes citées à leur nouvelle tâche de conseil auprès des citoyens/nes et des associations.*

**Amendement : Cette motion a été amendée suite à une demande de M. Nicolas Rohrbach. Le mot « brochure » est remplacé par « listing sur Internet ».**

Motion Francis Portner :

*Le Conseil communal est chargé de réfléchir sur la problématique d'une politique des sports en ville de La Chaux-de-Fonds. Cette politique serait basée sur un bon équilibre entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Elle pourrait se faire sur des critères bien définis, elle viserait des objectifs précis et réalistes. Une concertation avec le secteur privé s'investissant dans le sponsoring pourrait s'établir et être fructueuse. Il s'agirait de mettre en place une politique des sports à tous les niveaux : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.*

Dans la séance du 18 février 1997, la motion Pierre Hainard amendée est acceptée par 35 voix sans opposition. Dans la séance du 21 février 2002, la motion de M. Francis Portner est adoptée par le Conseil général par 33 voix sans opposition. Au cours de cette même séance, la motion amendée de Mme Eva Fernandez Aeberhard est adoptée par le Conseil général par 32 voix sans opposition.

**Mandat confié à la Commission des sports**

Dans le courant du printemps 2003 l'Office des Sports élabore un premier projet de rapport en réponse à la motion Francis Portner. Après en avoir débattu, le Conseil communal décide, d'une part, d'associer la Commission des sports à cette réflexion d'ensemble sur la politique des sports dans notre Ville, et, d'autre part, souhaite que d'autres motions qui concernent les sports et qui n'ont pas encore reçu de réponse soient traitées également dans ce cadre général. Les membres de la Commission, que nous remercions pour leur travail et leur engagement, se mettent donc à l'ouvrage conjointement avec l'Office des Sports et produisent un nouveau rapport. Ce dernier n'ayant pu être traité avant le changement de législature à fin juin 2004, la nouvelle responsable du dicastère reprend le dossier. Elle souhaite prendre le temps nécessaire à la réflexion et discute avec la Commission de certaines orientations, dont la plupart sont nouvelles, par rapport aux versions antérieures. Là encore le dossier n'a pu aboutir. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, nouveau changement à la tête du dicastère. Lors de la première séance de la Commission présidée par le nouveau Conseiller communal en charge, celui-ci a clairement exprimé le souhait de pouvoir faire aboutir ce rapport rapidement. D'une part, parce que certains commencent à craindre un enlisement du dossier, et, d'autre part, parce que le Conseil communal a la volonté de présenter à votre Autorité, dans une période la plus courte possible, trois rapports présentant des liens importants. Il s'agit en l'occurrence du présent document, du Rapport sur la politique globale de la jeunesse et du Rapport en réponse à la motion sur les places de jeux.

Malheureusement, à force d'allers et retours entre le Conseil communal, la Commission, les responsables successifs du dicastère et l'Office des Sports, le corps même du rapport finit par être tirillé entre des demandes de plus en plus nombreuses, qui couvrent parfois des secteurs allant bien au-delà des compétences d'un Office des Sports, et qui de surcroît sont parfois contradictoires.

Ne pouvant pas valider dans leur ensemble toutes les propositions, suggestions, perspectives ou idées figurant dans le rapport de la Commission, et afin de sortir de la quadrature du cercle avec la volonté de faire avancer ce dossier, le Conseil communal décide alors, en conformité avec l'article 43 du Règlement général (rapports et propositions des commissions), de vous soumettre le dossier. Pour mémoire nous reproduisons ci-dessous cet article.

• **Art. 43 du RG**

1. Les rapports des commissions sont présentés par écrit et accompagnés de propositions s'il y a lieu.
2. Le Conseil communal peut se déterminer par écrit au sujet des rapports émanant des commissions. Dans ce cas, les deux rapports sont présentés lors de la même séance.
3. Avec l'accord d'une commission, son ou sa président-e peut informer le Conseil général de l'état de ses travaux.

En conséquence, le Conseil communal soumet à votre Autorité le présent Rapport, ainsi que le document élaboré par la Commission des sports avec l'appui et la collaboration de l'Office des Sports. Ces rapports évoquent les pistes qui devront permettre la mise en place d'une politique sportive future en relation avec les orientations prises en la matière au niveau cantonal et fédéral.

## **Axes prioritaires et intentions du Conseil communal**

D'entrée de cause, le Conseil communal tient à réaffirmer l'importance qu'il accorde à la place du sport dans la vie de la cité et la ferme volonté qui est la sienne de concrétiser dans la durée les intentions qu'il a fixées dans le programme de législature 2004-2008, adopté par votre Autorité le 21 mars 2005. Compte tenu des propositions de la Commission et des options définies dans le programme de législature, le Conseil communal estime qu'en priorité se sont les orientations suivantes qui doivent être prises :

- Notre région et notre ville doivent être valorisées comme site propice à l'exercice du sport et plus particulièrement du sport vert, bien que le terme ne semble pas entièrement approprié pour l'hiver, en particulier dans le cadre de la pratique du ski de fond ou de la randonnée en raquettes. Une complémentarité entre pratique populaire et sport de compétition peut se mettre en place dans une dynamique profitable à tous. Dans cette perspective, il convient de porter une attention toute particulière à l'éventualité d'accueillir TriSuisse, ou d'autres fédérations sportives, sur notre territoire.
- Afin de créer ou d'exploiter les conditions-cadres nécessaires à l'accueil éventuel de TriSuisse, ou d'autres fédérations sportives, il y a lieu d'étudier tout particulièrement le concept sport-études et la mise à disposition d'une « maison du triathlon ».

- La pratique sportive doit être favorisée au sein de toutes les catégories de la population. Pour ce faire, il y a lieu de trouver des accords avec les clubs, afin que ces derniers, en contre-partie du soutien de la collectivité publique, intègrent dans leurs préoccupations des publics cibles, tels que les enfants en âge de scolarité, dans le cadre de l'accueil extrascolaire, les plus de 40 ans et les aînés.
- Soutenir un nombre restreint de manifestations d'envergure nationale ou internationale (en principe une par année) et en tirer le maximum de profit en terme d'image et de notoriété. Ces actions sont destinées à faire connaître la région à un large public et à l'inciter à y revenir pour en découvrir toutes les richesses.
- Définir avec la Commission des sports, les clubs et les associations une nouvelle politique de subventionnement qui prenne en compte certains critères, en particulier les aspects qui induisent des retombées directes ou indirectes pour la population au sens d'un service au public.

Sur le plan des infrastructures, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes avant d'envisager des constructions nouvelles.

La problématique du manque chronique de halles de gymnastique pour les écoles en tant que telle fera l'objet d'un dossier séparé. Votre Autorité avait déjà été saisie de cette question lors de la discussion à propos de deux crédits d'étude et du plan spécial pour la double halle projetée au sud de l'usine électrique Numa-Droz (halles Volta) ainsi que celle prévue pour le CIFOM au sud du Bois du Petit Château. Cependant, compte tenu de la situation des finances cantonales et communales, des discussions sont actuellement menées, afin d'étudier la possibilité de ne réaliser qu'un seul projet, à savoir la double halle Volta, qui serait mise à disposition des uns et des autres.

Plus concrètement, en ce qui concerne la remise à niveau des infrastructures existantes, le Conseil communal entend agir dans les domaines suivants :

- Réhabilitation des bâtiments de la piscine et de la patinoire des Mélèzes. Un crédit d'étude de CHF 100'000.-- figure dans la liste des crédits spéciaux pour 2006. La Commission des sports a d'ores et déjà été consultée à ce propos et a donc pu participer à la définition du mandat qui sera donné. Ce dernier doit encore être affiné avant d'être à nouveau passé en Commission. Relevons également au passage que les travaux relatifs au changement des compresseurs et à la réfection de la dalle sont en cours à la patinoire.
- Réhabilitation du Stade de la Charrière. Des discussions sont actuellement en cours avec le FCC et un groupe d'investisseurs mais il n'existe pas encore assez d'éléments concrets permettant d'informer votre Autorité dans le détail. A ce stade, seule une Convention qui définit les intentions et les attentes des deux partenaires a été signée entre la Ville et le FCC. D'autre part, et suite à une rencontre récente entre le comité du FCC et le Conseil communal, la question d'une rénovation de la buvette est en cours d'étude.

- Plusieurs terrains de football synthétiques sont en mauvais état. Ces prochaines années des investissements devront être consentis, notamment sur celui des Forges (en est du collège) mais également sur celui du Stade de la Charrière et celui du collège de la Charrière.
- En ce qui concerne les vestiaires, outre ceux du complexe des Mélèzes, et l'entretien et la réfection habituelle, les vestiaires du terrain des Forges devront être agrandis et restaurés.
- Le projet d'un centre à usage polyvalent (culturel et sportif) devra faire l'objet d'une réflexion séparée. Pour l'aspect sportif, il s'agirait d'installer dans ce volume un certain nombre d'activités « fun » dont une liste non exhaustive figure dans le rapport de la Commission. Précisons à ce propos que le Conseil communal n'entend pas à ce jour, installer un tel centre dans la Halle de l'usine électrique Numa-Droz.

Le Conseil communal entend poursuivre sa collaboration avec la Commission des sports, sur la base de son rapport et de ses propositions, mais ne peut évidemment pas valider et adopter tels quels toutes ses orientations, ses réflexions et ses projets. Des études plus approfondies sont en cours sur certaines des propositions (accès au site du Gros Crêt, par exemple), alors que sur d'autres elles devront être menées. En conséquence, votre Autorité ne doit pas se sentir liée par l'ensemble des propositions figurant dans le rapport de la Commission des sports, mais simplement tenir compte de l'esprit qui l'anime et de l'orientation.

Chaque proposition fera l'objet d'une discussion, notamment afin de s'assurer qu'elle s'inscrive dans le cadre général, avant de solliciter un crédit du Conseil général pour toute réalisation concrète.

## **Conséquences sur les finances et sur les ressources humaines**

Le cadre qui est fixé permettra l'élaboration d'un plan d'investissement à inclure dans les futurs budgets et dans la prochaine planification financière et permettra de vous soumettre à l'avenir d'autres rapports pour la réhabilitation et la construction d'infrastructures. Les réorganisations du service évoquées devraient permettre la mise en place de cette nouvelle politique avec une légère diminution du personnel d'encadrement et avec un effectif stable.

Les projets qui vous seront soumis seront modulés dans le temps en fonction de la situation financière de notre Ville et de sa capacité d'investissement.

Ce rapport permettra également de jeter les bases en vue de mener une discussion avec la Commission des sports et les clubs au sujet de la politique de subventionnement, ainsi que pour la poursuite de l'aménagement de places de sport et la mise à disposition d'espaces publics dans les quartiers. D'autres services communaux étant concernés de très près par ces deux derniers points (urbanisme et travaux publics notamment), rien ne sera entrepris sans une concertation et une collaboration étroite.

## **Rapprochement et collaborations avec l'Etat et les Villes**

Une première séance réunissant la Conseillère d'Etat ainsi que les trois Conseillers communaux en charge des sports des trois villes a eu lieu le 9 mai 2006 à Neuchâtel. Suite à cette discussion, un mandat a été confié aux responsables des sports de chaque entité. Dans un premier temps, un bilan définira concrètement (qui a la mission de faire quoi et comment) les missions de chacun et la manière de procéder. Ce bilan doit notamment couvrir les aspects suivants : infrastructures (état, besoins, intentions), liste des clubs et associations, mode de soutien (subvention directe, soutien indirect, mise à disposition d'infrastructures et/ou de personnel), listes des activités de chaque Service des Sports. Sur cette base, et dans un second temps, les responsables politiques se réuniront à nouveau afin de dégager les axes de collaboration possible. Une réflexion de fond devra notamment intervenir en ce qui concerne les rôles respectifs de l'Etat et des Villes. Ces dernières devraient garder le contrôle de tous les aspects qui ressortent clairement d'une politique de proximité. Dans un troisième temps, un second mandat devra être confié, afin de vérifier que les options retenues puissent s'inscrire concrètement dans la réalité.

A l'heure actuelle, il est prématuré de prévoir quels seront les contours de cette collaboration. Néanmoins et compte tenu de ce premier échange, il y a lieu de souligner que les réflexions qui sont les nôtres sont partagées par les principales collectivités du canton. Le présent Rapport n'entre pas en contradiction avec la démarche entamée mais bien au contraire, il l'appuie. En effet, avant de pouvoir s'impliquer dans ce type de collaboration, il est positif que nous puissions au préalable définir les contours de ce qui est souhaitable pour notre propre ville. Le Conseil communal restera attentif au fait que les orientations prises à l'avenir puissent s'inscrire dans ce cadre de collaboration cantonale et pour ce faire, maintiendra un contact étroit avec les autres autorités avant de concrétiser certaines orientations ou certains projets.

## **Eléments relatifs au développement durable**

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, par la mise en place d'une politique active en matière sportive ou encore par l'organisation d'activités telle que le « Midi Tonus » s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

En outre, la réalisation de zones de détente et d'infrastructures de plein air proches de la ville et facilement accessibles, telles que décrites dans le présent Rapport, s'inscrit également dans une perspective de développement durable. En effet, souvenons-nous que bon nombre de personnes n'hésitent pas à prendre leur véhicule pour des déplacements plus longs, lorsqu'ils ne trouvent pas les conditions adéquates à proximité. La possibilité de pratiquer un sport ou une

activité de détente près de la ville induit de fait une limitation potentielle du trafic automobile.

### **Classement de motions**

Certaines questions soulevées, en particulier dans la motion P. Hainard et E. Fernandez Aeberhard, trouvent des réponses complémentaires dans le rapport relatif à la motion A. Pizzolon « pour l'étude de la possibilité de créer de nouveaux espaces de jeux » ainsi que dans celui relatif à la politique globale de la jeunesse et à l'accueil extrascolaire.

Le Conseil communal considère avoir ainsi répondu pour l'essentiel aux motions susmentionnées et propose à votre Autorité d'en accepter le classement.

En vous remerciant, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de notre politique communale, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent Rapport et de classer les trois motions susmentionnées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :  
Pierre Hainard

Le Chancelier :  
Sylvain Jaquenoud

Annexe : Rapport de la Commission des sports

## **Propositions pour une politique sportive à La Chaux-de-Fonds**

Rapport élaboré par la Commission des sports  
avec l'appui de l'Office des Sports

### **Introduction**

La politique sportive touche plusieurs domaines et constitue une forme particulière de politique transversale. Elle formule des objectifs et développe des mesures qui touchent la santé publique, la formation, la recherche et la politique sociale comprises comme un ensemble. La politique sportive se veut une action de l'Etat également fédératrice des actions privées, appropriée aux problèmes de société et tournée vers l'avenir.

Dans notre esprit, un rapport de politique sportive doit indiquer des axes à développer et une stratégie pour y parvenir. Il propose des actions à même de faire évoluer le monde du sport mais ne peut prendre en compte la situation conjoncturelle précise qui est celle du moment. Vous trouverez donc des propositions qui représentent des charges pour la Ville, le but étant de ne pas perdre de vue les objectifs et de les appliquer au gré de la réalité financière.

Plusieurs initiatives ont été prises ces derniers temps, au niveau communal, dans le domaine du sport. En effet, dans notre société les deux dernières décennies ont vu le sport se développer et prendre une place toujours plus importante. Tant au niveau éducatif que sous les angles de la prévention de la santé, de l'intégration sociale, comme vecteur d'image ou encore au niveau économique, le phénomène sportif est devenu incontournable. La place que les médias y consacrent devrait nous convaincre de l'engouement qu'il suscite et de l'impact qu'il a sur une très large frange de la population. Toutefois, il ne faut pas occulter le fait que la part de la population active sur le plan sportif et du mouvement est encore beaucoup trop faible dans notre pays et en particulier en Suisse romande. La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe malheureusement pas à une tendance qui déploie des effets négatifs sur la santé de la population.

Le récent rapport de politique sportive du Conseil fédéral, les réflexions menées actuellement au niveau cantonal sur le rôle et les missions du Service cantonal des Sports, les motions déposées au Conseil général, ainsi que la volonté exprimée par le Conseil communal de faire un effort particulier dans ce domaine, sont de bonnes opportunités pour entreprendre une réflexion au niveau communal dans le domaine du sport afin de lui donner une nouvelle impulsion.

Nous sommes convaincus de l'importance de cette démarche, car les bienfaits d'une pratique sportive mesurée et régulière ne sont plus contestés aujourd'hui. La Ville de La Chaux-de-Fonds, à l'instar de beaucoup d'autres, doit entreprendre un assainissement de ses infrastructures vieillissantes.

Elle devrait également repenser l'organisation de la cité et le fonctionnement dans les quartiers. L'utilisation des routes et du domaine public représente un enjeu urbain en forte relation avec la pratique sportive, comme le soulevait la motion Hainard. Il serait souhaitable de rendre un certain nombre de ces lieux à la pratique de la mobilité douce ou du sport libre (marche, course, vélo, trottinette, patin à roulettes, luge etc.) et de limiter le trafic automobile en créant des zones de rencontre dans les quartiers (20km/h et priorité aux piétons). L'utilisation du domaine public pour la pratique du mouvement libre et non structuré nécessitera, elle-aussi, une intervention étatique puisque l'actuel usage de la rue et des trottoirs est surtout conditionné par la présence inerte ou mobile des véhicules à moteur. Les interventions des pouvoirs publics pour restituer la rue aux enfants notamment mais aussi aux autres piétons ne présentent pas les défauts de la prise en charge en infrastructures : peu de coûts de construction ou d'entretien, pas plus que de surveillance. C'est à la réflexion urbanistique que nous devons une partie des solutions dans ce domaine, solutions qui elles aussi se développeront au gré des moyens que notre Ville pourra consacrer aux aménagements dans les quartiers. Mais ces deux types d'interventions doivent être pensés comme complémentaires.

Il s'agirait également de créer de nouvelles infrastructures qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, comme par exemple le projet « chemin des rencontres » reliant les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle et qui permettra de nombreuses activités de mouvement en plein air. Pour cela, il faudra au préalable établir un concept communal des installations sportives qui permettra de coordonner les mesures à prendre avec les communes voisines et le canton. Il faudra prendre des initiatives qui augmentent l'activité sportive quotidienne de la population. Il faudrait également valoriser l'image de la ville au travers d'équipes ou de fédérations sportives performantes et, enfin, favoriser son économie touristique locale par l'organisation de manifestations d'envergure nationale et internationale.

## **Historique et rôle de l'Office des sports**

C'est en 1954 que les autorités de l'époque ont créé l'Office des sports. Celui-ci a depuis lors été dirigé par trois délégués aux sports : 1954 – 1960 M. Maurice Payot, 1961 – 1972 M. Pierre Perret et depuis 1973 M. Daniel Piller. En 2002, le Conseil communal a renforcé le service avec un adjoint aux sports, M. Alexandre Houlmann (à 50% depuis septembre 2002 et à 100% dès septembre 2003), et d'une secrétaire à mi-temps (le secrétariat a été augmenté de 25%). La création de la Commission des sports par le Conseil général, quant à elle, date de la fin de l'année 1997. La Commission des sports est une commission de gestion du Conseil général et son rôle consiste à surveiller la bonne marche du service, à donner son avis sur les comptes et les budgets, à donner des impulsions et faire des propositions pour l'amélioration des prestations.

L'Office des sports gère l'exploitation et l'utilisation de l'ensemble des infrastructures sportives de la ville. La partie bâtiments proprement dite est sous la responsabilité de l'Intendance des bâtiments, l'Office des sports bénéficie également de l'aide de la Voirie, du service de conciergerie et des Espaces verts

pour ce qui concerne l'entretien des sites. Nos infrastructures comprennent les halles de sport, les terrains de football, les pistes de ski de fond, de course et de VTT, les piscines, les patinoires et le chalet de La Clairière à Arveyes/Villars, qui est, lui, sous la responsabilité de l'Instruction publique. Le personnel du Service est constitué de 24 personnes pour 21,8 postes, regroupées en cinq équipes (administration 2,5 postes, piscine-patinoire des Mélèzes 10,3 postes, centre sportif de la Charrière 5 postes, centre des Arêtes 3 postes, chalet de La Clairière à Arveyes 1 poste qui ne sera plus à charge de la Ville dès 2007).

Face à l'ampleur de la tâche et aux besoins actuels et ce, malgré les efforts consentis pour le renforcer sur le plan administratif, l'Office des Sports reste faiblement doté et les heures supplémentaires s'accumulent.

A ce titre, il est à noter que durant les dix dernières années, la Ville de Neuchâtel a vu l'effectif administratif de son Service des Sports passer de 2 à 11 personnes, et ceci pour un parc d'infrastructures sportives et une population légèrement moins importants que les nôtres. Relevons toutefois que Neuchâtel a une autre structure d'organisation et qu'elle a fortement développé les écoles du sport et le sport pour tous. Les revenus engendrés par ces activités couvrent en partie leurs frais d'organisation (3 postes).

### **Financement du sport**

Si l'on fait une rapide comparaison des sommes consacrées par la commune en 2002 en matière sportive et en comparaison nationale, il ressort que Fr. 83.60 par habitant y sont consacrés. La moyenne suisse est de Fr. 72.- par habitant (la fourchette suisse se situe entre Fr. 65.- et 432.- par hab.) Nous nous situons donc légèrement en dessus de cette moyenne. Toutefois, cette moyenne est plus élevée si l'on compare les communes d'une certaine importance, il s'agit donc de pondérer ce résultat. La ville se situe plutôt dans le bas de l'échelle, si on la compare avec des villes de même importance.

Le financement de la modernisation et de la construction de nouvelles installations devrait être assuré afin de permettre l'encouragement de la pratique sportive dans les divers milieux de notre population. L'assainissement et un meilleur équilibre financier des installations passent par un calcul établissant la vérité des coûts afin que les prix d'entrée et de location puissent être adaptés en conséquence, sans pour autant qu'ils ne deviennent prohibitifs. Ceci devrait permettre une discussion constructive et objective avec les responsables de clubs. Cette discussion devra s'inscrire également dans la perspective de la mise en place d'une carte indigène octroyant des avantages aux contribuables chaux-de-fonniers.

## **Les catégories de pratiques sportives**

- *Le sport pour tous*

Les pratiques sportives dans le domaine du sport pour tous sont nombreuses. Elles devraient toucher l'ensemble des classes d'âge de la population. Il manque néanmoins passablement d'activités adaptées et attractives pour les enfants, les personnes du 3<sup>e</sup> âge ainsi que pour les adultes dans la force de l'âge. En effet, l'on doit constater que la plupart des clubs concentrent leurs activités dans une optique compétitive et élitiste du sport. De la sorte, les clubs de fitness qui se sont développés de manière privée répondent à une réelle attente et offrent une vaste panoplie de cours destinés à tous les publics. Or, le sport pour tous est certainement, et avec raison, le principal domaine d'activité dans lequel les collectivités publiques s'engagent. Cette tendance devrait encore se renforcer dans les années qui viennent et ceci entre autres pour les quelques raisons suivantes :

- Dans nos sociétés modernes très fortement axées sur les lois du marché, la personne est trop souvent reléguée au second plan, ce qui tend à provoquer de graves tensions au sein de la société. Le milieu du sport est, avec la culture, encore un lieu qui offre une des rares possibilités de rencontre et de valorisation de l'individu et du groupe, indépendamment des origines sociales, ethniques ou de l'âge des participants.
- La sédentarisation croissante et les nouvelles habitudes alimentaires tendent à développer de nouvelles pathologies qu'une pratique régulière du mouvement permet de juguler. L'obésité croissante d'une partie non négligeable de la population, phénomène également présent chez les enfants, en est la partie la plus visible.

- *Le sport de compétition*

Ce domaine offre le plus de choix d'activités. La plupart des sociétés privilégient ce segment et lui consacrent la majeure partie des compétences, des dirigeants, des entraîneurs et des moyens financiers. Cet effort concerne principalement les jeunes et surtout les jeunes adultes talentueux. Certains grands clubs ont fait un effort d'organisation pour intégrer tout le monde, toutefois, les personnes adultes qui privilégient une approche moins compétitive du sport n'y trouvent pas toujours leur place, faute d'activités adéquates.

- *L'éducation physique et sportive (EPS)*

Ce domaine particulier est de la compétence des directions d'écoles. Or, une collaboration plus intense de l'Office des sports avec les délégués aux sports et à l'éducation physique ainsi que les directions des écoles infantine, primaire, secondaire, du CIFOM, du Lycée, du CERAS et des Perce-Neige est souhaitable. La collaboration entre les écoles et les clubs est pratiquement inexistante. Comme le préconise le rapport du Conseil fédéral, il serait bon de réfléchir à une

mise en réseau des diverses institutions s'occupant de sport. Cela permettrait certainement la création d'une nouvelle dynamique profitable à chaque partie.

## **Les clubs**

Avec presque 100 clubs actifs, le monde sportif est de loin le plus grand mouvement associatif de la ville. Ce nombre élevé de sociétés génère beaucoup d'activités et d'heures de bénévolat mises à disposition de la collectivité. La politique de tarif très bas pratiquée pour la location des installations sportives constitue, de fait, une subvention indirecte aux sociétés. Il n'y a pas de critères objectifs quant aux tarifs appliqués. Ceux-ci ne sont liés ni aux performances sportives ni aux services rendus à la collectivité. Globalement, ce système, s'il a le mérite d'aider tout le monde, a aussi le défaut de ne pas reconnaître ni favoriser les clubs qui font un effort particulier dans la promotion de la santé ou de l'éducation en s'engageant, par exemple, dans la formation des jeunes, les activités pour les adultes de plus de 40 ans ou dans l'organisation d'événements sportifs majeurs.

Les contacts entre l'Office des sports et les clubs de la région devront être intensifiés pour connaître les problématiques de chacun et leurs besoins.

## **L'évolution de la pratique sportive**

La pratique sportive au sein des clubs tend à se diversifier au profit d'une pratique plus spontanée et organisée de manière individuelle. Cette tendance a favorisé, entre autres, l'émergence des salles de fitness qui, elles-mêmes, se sont muées en prestataires de service sportif et de bien-être. Ainsi, une salle de sport moderne offre-t-elle aujourd'hui, à côté de la musculation, toute une gamme d'autres activités destinées à pallier les maux de société les plus fréquents (problèmes cardiovasculaires, régulation du poids, souplesse, gymnastique du dos, renforcement de la musculature, etc.) et ceci selon le rythme, l'envie et les moyens de chacun.

- *Sport spontané, sport de rue*

Depuis 1984, avec le succès du dream team aux Jeux Olympiques de Los Angeles, le basket-ball est devenu le premier phénomène de sport de rue. Cette petite révolution a des conséquences importantes sur les pratiques sportives d'aujourd'hui et ceci notamment chez les jeunes.

Après le basket, d'autres sports ont suivi. Dans notre région, c'est plus particulièrement le « street hockey », le « skate board » et dans une moindre mesure, la « break danse » qui se sont développés. D'autres sports spontanés de plein air (ski de fond, raquettes, vélo de montagne, course à pied, « walking »), se pratiquent sans structures et avec des infrastructures légères. Il s'agit de tenir compte de ces phénomènes et de les intégrer dans une réflexion globale des pratiques sportives (constructions d'équipements, aménagement du territoire, etc.). Le site du Gros Crêt constitue de fait un lieu approprié pour une grande partie de ces activités et il ne lui manque qu'un accès et un parking pour en faire

un véritable espace de détente pour notre population et un site de tourisme vert situé à deux pas de la ville.

## **Le sport et la santé**

- *La politique d'encouragement de la Confédération*

Un des objectifs de la Confédération dans son concept de politique sportive est d'augmenter de 1 % par année la part des pratiquants réguliers. Celle-ci est située en Suisse à 27% (la pratique romande est malheureusement bien plus basse). Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec une politique volontariste et incitative qui reposera sur plusieurs volets. Des installations attractives, en bon état, accueillantes et bien entretenues, des sociétés sportives dynamiques, des activités s'adressant à toutes les couches et tous les âges de la population ainsi que des compétitions populaires incitatives qui suscitent l'envie de s'entraîner, sont quelques-unes des mesures pouvant stabiliser et peut-être inverser les tendances néfastes de la sédentarisation. La conjonction de « restauration rapide, TV/jeux vidéos et inactivité » est une tendance qui, aujourd'hui déjà, laisse des traces. Si nous n'entreprenons rien pour inverser ces tendances, celles-ci induiront à moyen terme des dépenses de santé proportionnellement bien plus considérables. Dans ce domaine également, il s'agira de créer des activités, de réactiver ou simplement de participer aux actions déjà menées par le canton et la confédération (« Midi tonus », « Allez Hop », « Human Power Mobility », « Faites du sport en allant au sport », etc.). Pour avoir un impact optimal et un suivi, ces diverses actions devraient être menées avec la collaboration des diverses instances (communales, cantonales, et nationales) déjà en charge, directement ou indirectement, de la politique de la santé. Ces pratiques s'inscrivent également dans une perspective de développement durable et devront faire partie du futur agenda 21 puisque, tout en favorisant le mouvement, elles entendent porter l'accent sur la mobilité douce et la réduction des déplacements en transport individuel motorisé.

## **Organisation d'écoles du sport**

A l'instar de ce qui a été instauré en Ville de Neuchâtel avec un succès avéré, il s'agit de mettre en place une structure d'écoles du sport en partenariat avec les clubs de la région (Montagnes neuchâteloises). Celle-ci aura comme but de favoriser des activités de qualité pour tous les âges. Les écoles du sport agiront en tant que structure complémentaire et non concurrentielle aux offres des clubs et des structures privées. Elles devront être organisées de telle manière qu'elles deviennent financièrement autoportantes. L'objectif prioritaire est d'offrir des activités qui attirent une nouvelle clientèle et qui augmentent le nombre de pratiquants réguliers dans une palette de sports reconnus pour leurs qualités éducatives, non traumatisantes et bénéfiques pour la santé (activation cardiovasculaire, renforcement musculaire et mobilité articulaire). Les écoles du sport devraient faire partie intégrante des structures d'accueils pour l'encadrement éducatif des enfants en dehors des horaires scolaires.

## **Les principales manifestations sportives**

Chaque année, il se déroule en ville un très grand nombre de manifestations sportives. Il faut reconnaître cependant que la plupart d'entre elles sont des organisations à caractère interne, local ou régional comme le Tour du canton et la Transneuchâteloise VTT, pour ne citer que celles qui rassemblent le plus de participants. Toutefois, seuls quelques événements d'envergure ont un rayonnement médiatique national :

- Les matchs du Hockey Club La Chaux-de-Fonds, LNB (1200 spectateurs).
- Les matchs de football du FC La Chaux-de-Fonds (700 spectateurs)
- La course UCI internationale de vélo de montagne « MegaBike » (1000 participants & 1000 spectateurs).
- La « Street hockey cup » (1000 participants, 1000 spectateurs).
- Le meeting international d'athlétisme « Résisprint » (800 spectateurs).

Un grand travail médiatique reste néanmoins à faire pour que ces manifestations aient un rayonnement digne de leur importance. Il est à noter que des événements équivalents se déroulant dans les grands centres ou dans les régions touristiques sont mieux couverts par les grands médias nationaux. Nous comptons sur la collaboration avec le chargé de communication pour focaliser l'intérêt des journalistes concernés sur nos manifestations.

D'autre part, nous pensons que la Ville de la Chaux-de-Fonds, en collaboration avec Le Locle, Neuchâtel et les autres villes du canton, pourrait se profiler dans des sports de « niche », à fort potentiel de progression en terme du nombre de pratiquants et de médiatisation (par exemple le patin à roulettes en ligne ou la course à pied). Toutefois, il serait illusoire de penser que nos régions pourront suivre les surenchères financières coutumières dans les grands sports d'équipes sur-médiatisés. Les exemples de déboires financiers des clubs de football de Sion et de Lausanne, pour ne citer que la Suisse romande, sont de ce point de vue les exemples malheureux à ne pas suivre.

## **Les infrastructures sportives**

Les années cinquante ont été une décennie très importante dans le domaine de la construction d'infrastructures sportives à La Chaux-de-Fonds, preuve du dynamisme de la ville. La piscine et patinoire des Mélèzes, le stade de la Charrière ainsi qu'un certain nombre de salles de gymnastique datent de cette époque. Dans les années 1967-1982, d'autres réalisations importantes ont vu le jour avec la construction des halles de Bellevue, de la piscine couverte et des halles de Numa-Droz, du centre sportif des Arêtes, comprenant une piscine couverte publique, une salle d'escrime et un terrain mixte de rugby et football.

Depuis une vingtaine d'années, le parc des infrastructures sportives, à l'exception de quelques modestes réalisations, ne s'est pas agrandi, ceci malgré les demandes exprimées par les sociétés sportives et les besoins non satisfaits des écoles. Il faut savoir en effet que la ville ne répond que très partiellement aux directives de l'Ordonnance fédérale de 1972 en matière d'éducation

physique, directives qui viennent récemment d'être confirmées par le parlement. Les infrastructures manquent et, dans nos régions, le recours à l'EPS en plein air n'est, pour des raisons climatiques bien compréhensibles, pas toujours possible. Ces faits nous amènent aujourd'hui aux constats suivants :

- Plusieurs de nos infrastructures sportives sont vieillissantes, défraîchies et par conséquent peu attractives pour les usagers. Certaines d'entre elles ne correspondent plus aux normes techniques ou sportives actuelles (dimensions, éclairage, homologation, etc.).
- La planification de la rénovation des installations, ainsi que de la construction de nouvelles infrastructures pour les besoins exprimés et avérés devrait être entreprise sans tarder. Les besoins sont particulièrement importants dans les domaines suivants :
  1. Des salles de sports multifonctionnelles, répondant aussi bien aux besoins des activités sportives compétitives que scolaires. Si nous ne construisons pas, nous perdrons dès 2007 les subventions fédérales auxquelles nous aurions droit.
  2. Une piscine couverte de 50 m. conforme aux besoins de la région.
  3. Un mur d'escalade intérieur, inclinable et de bonne dimension.
  4. A plus long terme, une fois que le site des abattoirs aura trouvé son affectation définitive, il faudra prévoir un skate parc couvert de remplacement.
  5. La réflexion sur la mise en place d'infrastructures dans les quartiers doit également se poursuivre.

Pour permettre cette planification, l'Office des sports et l'intendance des bâtiments devront faire un état des lieux complet de chaque installation dans un délai raisonnable.

- Nous devrions, à l'avenir, être plus attentifs aux nouvelles tendances qui se manifestent dans les pratiques sportives. Le recul des membres constaté dans les clubs au profit d'une pratique plus individuelle engendre des comportements et des besoins plus diversifiés et avec un besoin de renouvellement plus rapide qu'autrefois. Il s'agira d'être souple pour que de nouveaux lieux de pratiques sportives puissent se développer.

### **Propositions d'amélioration de l'utilisation des installations existantes et nouvelles constructions**

- L'élaboration d'une planification à court et moyen terme de rénovation et de construction d'installations sportives pourrait constituer un objectif prioritaire pour l'Office des sports. Celle-ci servirait à l'élaboration des futures planifications financières.
- Établissement d'un concept d'occupation plus dense des locaux actuels.
- Construction de deux nouvelles salles de sport à usage polyvalent et polysportif (deux salles pour l'école primaire et enfantine et pour le CIFOM pour répondre partiellement aux normes de la confédération).

- Construction d'un mur d'escalade à usage scolaire, associatif et sportif.
- Recherche d'une meilleure utilisation et de l'équilibre financier pour le chalet « La Clairière » à Arveyes, avoir une réflexion plus fondamentale sur la gestion future de cette maison.
- A moyen terme, la construction d'une infrastructure aquatique d'importance régionale voire nationale (CISIN III) devrait être envisagée. Celle-ci répondrait à la fois aux besoins de la population, des clubs et du futur CNT (Centre National de Triathlon).
- *Construction d'un espace de sport « Fun », idéalement dans l'ancien bâtiment de l'usine électrique ou dans une surface équivalente.*

## **Les nouveaux besoins en installations**

Les nouvelles pratiques sportives, à l'origine sans structures, tendent aujourd'hui vers une forme d'organisation et revendiquent, à l'instar d'autres sports, des lieux pour s'exprimer et se développer. Avec l'aide du service d'hygiène et de la police locale, une solution provisoire de skate parc couvert a été trouvée aux anciens abattoirs et donne satisfaction. La grande halle de l'usine électrique pourrait trouver une nouvelle affectation alliant sport et culture. Pour l'aspect sportif, il s'agirait d'installer dans ce volume un certain nombre d'activités « fun » dont voici une liste non exhaustive :

- Terrain de beachvolley
- Skate Parc
- Mur d'escalade
- Dojo (Art martiaux)
- Tennis de table
- Badminton

D'autres sites tels que d'anciennes usines, l'ancien garage des Entilles, l'ancien bâtiment de la poste au Crêt du Locle, l'intégration au projet du FCC à la Charrière, voire l'ancien garage de la Ronde, pourraient aussi être envisagés.

(Voir à ce propos le très bon exemple du « Block » de Winterthur qui a un très grand succès et qui, suite à un investissement unique de la Ville, fonctionne actuellement de manière autonome et sans deniers publics).

Cette affectation permettrait de réaliser un véritable complexe sportif puisque la construction de deux halles de sport est prévue en vis-à-vis, construction pour laquelle le Conseil général a déjà octroyé deux crédits pour l'achat du terrain et le concours d'architecture. Cette conception permettrait certaines synergies (locaux annexes en commun, passage sécurisé pour les élèves du collège primaire de l'Ouest et de Cernil-Antoine). Ce projet aurait l'avantage de revaloriser un quartier de la ville. La place de sport du collège de Bellevue, en accord avec les écoles primaire, secondaire ainsi que la protection civile, a été réaménagée pour la pratique du street hockey.

Il manque toutefois, aux abords immédiats de la ville, une base de sports et de loisirs avec une zone de parcage qui permettrait de faciliter l'accès des

utilisateurs aux diverses pistes existantes. La zone du Gros Crêt jusqu'à La Ferme Modèle offre de ce point de vue un certain nombre d'aspects intéressants. Une étude permettrait de fixer les objectifs et les services qu'une telle base de sports et de loisirs amènerait à la ville, tant sur le plan sportif que touristique. Il s'agit, en effet, pour la Ville de la Chaux-de-Fonds de se profiler dans le nouveau concept de tourisme vert que le canton souhaite promouvoir. Une base de sports et de loisirs aux abords de la ville, qui intégrerait la cabane forestière et la buvette du « Maillard », le téléski et la buvette du chapeau Râblé ainsi que l'activité « Acroland » permettrait de favoriser les pratiques de la marche, de la course à pied, du walking, du VTT, de la raquette, du ski de fond, du ski ainsi que de l'équitation. Ces activités de toutes saisons, déjà abondamment pratiquées chez nous, mériteraient d'être encore développées dans une zone de sports et de loisirs leur étant dédiée. Celle-ci devrait offrir quelques commodités telles qu'un plan d'accès, des pistes balisées pour les diverses activités, des tableaux synoptiques d'orientation, un parking et éventuellement un vestiaire avec douche. Le tout pourrait être géré en partenariat public privé et intégré dans les projets de développement du « parc naturel régional du Doubs » et devrait nous relier physiquement au Locle.

La création d'infrastructures susceptibles d'être à disposition pour faire du sport d'une manière plus ludique et sans trop de contraintes doit être une préoccupation constante.

## **Politique de subventionnement des clubs et des manifestations**

Un nouveau concept de subventionnement des clubs et des manifestations sportives pourrait être élaboré.

Ce nouveau concept devrait s'appuyer sur des critères qui restent à définir. Un contrat entre le club bénéficiaire et l'Office des sports devrait permettre de favoriser les activités qui encouragent les axes de la politique sportive de la Ville. Ces axes pourraient être les suivants :

- Les activités sportives pour le développement de la santé.
- Les activités sportives pour les jeunes.
- Les activités pour les plus de 40 ans.
- Les activités adaptées pour le 3<sup>ème</sup> âge.
- La promotion de l'image de la ville au travers de manifestations d'envergure nationale ou internationale.
- Les grands clubs médiatiques.

Les critères suivants pourraient être pris en compte :

- Concept de formation de la jeunesse
- Concept de formation des cadres et des moniteurs
- Offre sportive à large spectre
- Ancienneté et histoire significative du club
- Impact médiatique pour la ville

- Grand engagement dans l'organisation de manifestations d'envergure
- Concepts innovants
- Nombre de spectateurs
- Nombre de membres
- Résultats sportifs et position dans le championnat (ligue A, ligue B etc.)

## **Proposition de mesures à prendre**

### **Mesures générales**

- Informatisation des procédures répétitives de l'Office des sports par la mise en application du projet GIDIS Gestion Intégrée Des Installations Sportives (visualisation, location, facturation, comptabilisation, suivi du contentieux) soutenu par la Confédération dans le cadre d'un projet pilote élaboré par l'Office des sports et élargi dans le cadre d'une collaboration cantonale avec le projet @gis (application de gestion des installations sportives).
- Liaison Intranet avec les divers responsables des centres sportifs (Mélèzes, Charrière, Arêtes) pour permettre une gestion facilitée du personnel et des infrastructures.
- Attribution d'une somme annuelle au budget de fonctionnement de l'Office des sports pour permettre la mise en place des diverses mesures envisagées pour la promotion de l'activité physique auprès de la population (mesures de prévention et d'augmentation du nombre de pratiquants réguliers).

### **Réflexions et impulsions**

- Réorganisation de l'Office des Sports en un Service des Sports et de la Jeunesse.
- Réflexion et établissement de critères concernant les sports que la ville souhaite favoriser en fonction de paramètres propres à notre région.
- Collaboration avec les services des sports des Villes de Neuchâtel et du Locle ainsi qu'avec l'Etat de Neuchâtel, pour une politique régionale coordonnée, des actions et des constructions communes.
- Organisation ponctuelle, avec l'aide de la ville, de grandes manifestations sportives à caractère international induisant des répercussions touristiques, économiques et médiatiques.
- Consolidation et développement des filières sport-études avec la collaboration des fédérations, des écoles concernées et de "Swiss Olympic".
- Implantation du centre national de Triathlon
- Favoriser la coopération entre les associations sportives et la Ville en les incluant plus souvent dans la réflexion concernant des thématiques et des problématiques spécifiques.

### **Aide à l'organisation de manifestations sportives**

- Élaboration et mise à disposition d'un cahier des charges des organisateurs de manifestations (guide de l'organisateur).
- Soutien à des manifestations existantes pour en faire des événements de niveau national ou international.
- Création d'une fondation pour l'organisation ponctuelle de manifestations d'envergure nationale et internationale, avec dotation d'une subvention annuelle permettant d'envisager l'organisation d'une épreuve majeure tous les quatre ans.
- Mise à disposition d'infrastructures gratuites ou à bas prix.
- Mise à disposition gratuite ou à bas prix de personnel de divers services, Office des Sports, Travaux Publics, Chargé de communication, Police, SIS.
- Aide dans les démarches administratives.
- Tenue à jour sur Internet d'un calendrier des manifestations sportives locales.

### **La politique d'information et de communication**

L'échange d'information que nous voulons mettre en place avec les clubs s'appuiera essentiellement sur l'outil Internet et éventuellement d'Intranet. Cette possibilité nous permet d'être en permanence à jour avec les informations que nous diffusons et d'économiser la production d'information papier rapidement périmée. Cette solution nous permet à tout moment de produire des documents à la demande. La relation avec les clubs est également simplifiée et devrait permettre, une fois les habitudes prises, une réduction du courrier postal. Nous demanderons également une réciprocité aux clubs, c'est-à-dire de mettre sur leur site un lien afin de promouvoir [www.chaux-de-fonds.ch](http://www.chaux-de-fonds.ch). C'est également, sur ce site que nous entendons étendre les informations pratiques à disposition de la population, principalement celles liées à l'exploitation des infrastructures sportives (horaires, tarifs, fermetures annuelles, etc.).

La création d'un logo de l'Office des sports de La Chaux-de-Fonds à appliquer à toutes les activités, manifestations ou lieux gérés par l'Office des sports permettrait une meilleure identification par les habitants et les personnes de l'extérieur des efforts faits par la Ville en faveur du sport et de l'office qui en a la charge.

Ce logo devrait faire l'objet d'un concours auprès des clubs et des écoles, voire de la population. Il devra néanmoins s'insérer harmonieusement dans la stratégie de communication mise en place par la Ville.

Pour le soutien et l'information aux organisateurs, il nous apparaît que toutes les situations étant des cas particuliers, il serait illusoire de vouloir produire un quelconque document définitif, car il aurait inmanquablement le défaut majeur d'être ou bien trop succinct ou alors tellement exhaustif qu'il en serait indigeste. Un tel document serait immédiatement dépassé, car les informations doivent sans cesse être rafraîchies si l'on veut qu'elles soient utiles. Il est toutefois prévu de produire un document de base en version électronique, qui serait adapté aux

besoins spécifiques d'un organisateur potentiel. La procédure d'information et de soutien adéquate nous semble être celle d'une prise en compte et d'un suivi personnalisé par l'Office des sports de tout organisateur potentiel. Le meilleur exemple à ce propos étant celui du rôle tenu par le Conseiller du parlement des jeunes.

A l'avenir, nous devrions également intégrer nos sportifs de renommée internationale dans la stratégie de communication de la ville et de l'Office des sports afin de valoriser nos efforts et de démontrer le dynamisme de la région.

### **En conclusion**

La problématique du sport est vaste et ce rapport n'a pas la prétention d'en cerner tous les aspects, ni d'être exhaustif dans son analyse et ses propositions. Nous nous sommes concentrés sur les points qui, à notre avis, méritent de la part de l'Autorité et de la collectivité une attention et un soutien plus particulier afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population et du Conseil général en matière sportive, cela dans une perspective de promotion de la santé, de socialisation et d'intégration, ainsi qu'en tant que vecteur d'une image positive et dynamique de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Le but de ce rapport est donc de jeter les bases pour le travail futur de l'Office des sports, en lui indiquant les grandes lignes de son action. Il est important que le Conseil communal, puis le Conseil général puissent se saisir de la question et fixer le cadre et les priorités du travail qu'il souhaite voir se réaliser.

L'Office des sports a fourni un grand effort pour l'élaboration de ce rapport et nous le remercions ici pour sa collaboration. A l'avenir, il serait souhaitable que cette collaboration se renforce encore afin que la commission puisse s'investir pleinement dans son rôle de commission de gestion.

**Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le rapport d'information qui nous est soumis présente les priorités que le Conseil communal désire établir en matière sportive.

Ce rapport répond à trois motions différentes, comme vous venez de le dire. Ainsi, ce "vieux" dossier va peut-être ce soir trouver enfin un aboutissement après les multiples va-et-vient entre le Conseil communal et l'office des sports depuis déjà 2003. Le Conseil communal de façon pertinente, décide de nous proposer son propre rapport, quelque peu élagué, mais fidèle tout de même à l'esprit des propositions de l'office et de la commission des sports. Ainsi ce dossier qui, entre autre, nous propose des pistes pour mettre en place une véritable politique sportive, pourrait enfin être concrétisé.

Les priorités qui y sont définies, au nombre de quatre, sont : La valorisation de notre région et de notre ville en tant que site propice aux sports dits "verts". Ceux-ci tiennent compte de notre environnement très spécifique, que ce soit en hiver ou en été. Il faut cependant souligner que la construction de pistes cyclables, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la ville, est considérée comme faisant partie du tourisme vert et que ces projets doivent par conséquent être poursuivis. De même, toute notre région doit être incluse dans ce projet, ce qui sous-entend un accès facilité aux endroits où certains sports peuvent être pratiqués : vélo, ski, ski de fond, équitation, etc. Ce sujet est développé dans le postulat que vous avez reçu.

Deuxièmement, favoriser les sports populaires qui touchent l'ensemble de la population et non seulement une certaine élite. Il s'agit par exemple de trouver des terrains d'entente avec les clubs sportifs afin que ceux-ci fassent des offres aux plus jeunes et aux plus de quarante ans. Cela signifie aussi penser aux jeunes, leur proposer des activités qui les accrochent et faciliter la pratique de celles-ci. C'est donc mettre des priorités sur la santé et les loisirs des habitants de notre ville.

Troisièmement, soutenir un certain nombre de grandes manifestations d'envergure nationale et offrir aux sportifs des structures correspondant à leurs besoins. N'oublions pas que de telles manifestations ont d'importantes retombées économiques et donnent une certaine notoriété à notre région. Elles contribuent en même temps à faire comprendre aux médias que notre ville est attrayante, du point de vue environnement, sport et culture.

Quatrièmement, redéfinir les subventionnements des associations sportives en tenant compte d'un certain nombre de critères objectifs, par exemple une offre diversifiée touchant toutes les couches de la population. Soulignons au passage que cela signifie qu'il faut continuer à développer l'idée des cartes indigènes. En ce qui concerne l'infrastructure, la priorité est donnée à la remise à niveau et à l'entretien des installations existantes : piscine des Mélèzes, stade de la Charrière, quelques terrains de football. Ainsi, la réfection des vestiaires du terrain des Forges est envisagée. Toutefois, selon nous, certains vestiaires du stade de la Charrière mériteraient également une remise en état; ils tombent en effet en décrépitude. Est-ce que cette restauration a été prévue ? Le rapport n'est pas suffisamment clair à ce propos. Heureusement, le projet de construction de nouvelles halles de gymnastique n'est pas abandonné, même s'il ne concerne plus que deux halles, mais celles-ci sont indispensables, car n'oublions pas que les apprentis, au même titre que les autres étudiants, ont droit à un certain nombre d'heures de gymnastique et que, pour

l'instant, ce n'est pas toujours possible par manque de place ! En outre, certaines manifestations de niveau régional, voire plus, souffrent d'un manque de place pour le public. Il n'est jamais très agréable de rester debout derrière une ligne durant toute une compétition ! Ne peut-on envisager dès lors – si des structures adéquates ne sont pas disponibles dans l'immédiat et sans engager de trop importants travaux – de mettre à disposition de ces manifestations des gradins démontables ou autre chose pour les supporters ? De même, il nous semble que les propositions d'aide à l'organisation des manifestations sportives ainsi que la politique d'information et de communication traitées dans le rapport de l'office des sports n'apparaissent plus dans le projet du Conseil communal. Pourtant, nous trouvons là une volonté louable de mise en valeur de la richesse des propositions d'activités sportives, une incitation à pratiquer du sport de tout niveau et à tout âge ainsi qu'à venir découvrir notre région. Nous constatons par ailleurs, à la lecture du rapport, l'importance de l'office des sports qui doit donner des impulsions, soutenir, analyser, faire des propositions. Est-il raisonnable, dès lors, d'envisager une diminution, même légère, du personnel ? Ou alors, pouvez-vous nous expliquer comment vous envisagez la chose ? Enfin, nous saluons l'attitude positive du Conseil communal, dans sa volonté de poursuivre l'étude et la faisabilité d'autres propositions.

Par conséquent et suite à toutes ces réflexions et quelques questions, le parti socialiste acceptera certainement de classer ces motions.

**Mme Sylvia Morel, rad. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les groupes radical et libéral n'ont pas vraiment apprécié ce rapport. Devoir lire vingt-trois pages pour ne rien apprendre ou se demander qu'est-ce qui se cache derrière ce rapport n'a pas été un exercice intéressant.

Dans la motion de M. Hainard qui demande de promouvoir le sport dans les quartiers de la ville, nous n'avons trouvé aucune réponse concrète à cette problématique. Tout le monde est d'accord sur l'importance du sport pour tous mais ce ne sont que des mots et rien de nouveau n'est proposé.

Dans la motion de Mme Fernandez, il est essentiellement question d'un listing sur Internet des personnes et des administrations qui s'occupent de culture et de sport. Là aussi, il ne nous est même pas dit si cette demande allait se concrétiser ou non.

Quant à la motion de M. Portner qui demande au Conseil communal de trouver un bon équilibre entre le sport de masse et le sport d'élite, le rapport parle bien de tout mais nous ne savons où seront mises les priorités.

Nous estimons donc que le Conseil communal n'a pas répondu à ces motions, mais nous laissons les auteurs s'expliquer avec le Conseil communal. Il nous semble qu'il y aurait des choses plus intéressantes et urgentes à traiter au Conseil général que ces motions auxquelles le Conseil communal répond si mal.

Quant au rapport de la commission des sports, il se veut très complet en abordant le sport sous tous ses aspects mais il n'y a rien de nouveau si ce n'est qu'à trois reprises on nous parle de la ferme du Gros-Crêt qui serait un lieu idéal pour promouvoir le sport. Nous vous rappelons que le Conseil général a refusé l'achat de la ferme du Gros-Crêt pour des questions financières mais aussi pour des questions de situation. Personne ne veut faire une route à grand trafic entre la ville et le Gros-

Crêt. De plus, sans être motorisé, l'accès à ce lieu pour les jeunes est difficile. Nous aimerions que le Conseil communal entende le Conseil général. Quand il dit non à une hausse d'impôts, quand il dit non à une zone de rencontre ou qu'il dit non au Gros-Crêt, il n'est pas utile de se conduire comme des enfants qui harcèlent leurs parents pour obtenir ce qu'ils veulent jusqu'à ce que ceux-ci cèdent, de guerre lasse. Nous ne céderons pas et nous pouvons nous montrer têtus du moment que la population est avec nous sur ces différents sujets.

Enfin, le rapport nous dit que les investissements ont été faibles ces deux dernières décennies. Nous estimons que nous avons dépensé beaucoup d'argent, mais il s'agissait d'entretien de ce qui existe, ce qui est normal. Il n'est pas possible de créer de nouvelles infrastructures si nous peinons à entretenir les équipements anciens.

En conclusion, nous aimerions vous dire que nos groupes sont convaincus de l'utilité du sport. C'est le meilleur moyen de se sentir bien dans sa peau. Malheureusement, pour ces prochaines années, nous avons des impératifs financiers qui ne nous permettent pas de fantaisies. Le mot d'ordre doit être assainir pour reconstruire. Il n'est pas possible de mettre la charrue avant les bœufs.

Les groupes radical et libéral ne prendront pas acte du rapport et s'abstiendront.

**M. Fabien Fivaz, Les Verts :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les Verts remercient pour commencer la commission des sports et le service des sports du travail qu'ils ont fourni et des propositions qu'ils ont formulées pour une politique des sports dans notre ville. Malheureusement nous devons ajouter que le rapport joint par le Conseil communal est, lui, de moins bonne qualité. Nous aurions préféré nous prononcer uniquement sur celui de la commission, ce que le Conseil communal ne voulait pas.

La commission le notait en introduction : dans leur esprit, un rapport de politique sportive doit indiquer des axes à développer et une stratégie pour y parvenir. Cette belle définition d'une politique est à notre avis absente du rapport joint par le Conseil communal. Là où la commission donne des axes à suivre, des priorités, en exprimant la volonté de la population de voir se développer (ou s'améliorer) les infrastructures, le rapport du Conseil communal manque à notre avis de traduire cette volonté, ces axes et ces priorités en projets. Même s'ils doivent être menés sur le long terme pour des raisons financières, ceci ne doit toutefois pas être un frein à une définition de ses projets qui vont plus loin que la simple intention.

En première lecture, les Verts se montrent donc réticents à accepter ce rapport tel quel, à moins que le Conseil communal vienne nous convaincre. Concrètement, nous jugeons par exemple antinomiques les priorités "favoriser la pratique sportive au sein de toutes les catégories de la population" et "soutenir des manifestations d'envergure nationale ou internationale". Toutes les priorités reprises par le Conseil communal sont vagues à nos yeux et se contredisent trop souvent. Et que dire de fixer comme prioritaire l'option "Trisuisse" et sa "Maison du Triathlon" (qui sont dans le concret et ont été mises dans les priorités politiques, en plus en premier). On a parfois l'impression que le Conseil communal veut développer les sports individuels de compétition et faire de la ville un grand centre international des sports d'élite mais se

masque derrière une volonté d'offrir à toutes et à tous l'accès aux sports en général. Nous aurions souhaité ne pas avoir à faire à un tel exercice de langue de bois.

Mais voilà, cette position ne fait pas l'unanimité au sein de notre groupe. Le désir de refuser le rapport tel quel est contrebalancé par un aspect peut-être plus important. Ce rapport est un boulet que traîne la Ville depuis des années et qui empêche dans une certaine mesure des réalisations concrètes en matière sportive. Passant de mains en mains, il ne semble pas avoir intéressé le Conseil communal pendant trop longtemps, et maintenant que la question est enfin abordée sérieusement, peut-être n'est-il pas judicieux de renvoyer le tout au fond d'un tiroir.

Pour les Verts, les priorités devraient aller dans le sens d'une favorisation de la pratique sportive pour tous. Et dans le registre du concret, il y a des choses importantes et surtout urgentes : la réhabilitation des Mélèzes et des Forges pour ne prendre que deux exemples, qui vont justement dans ce sens (et qu'autant la commission que le Conseil communal relève à juste titre).

Nous souhaiterions (pour dépasser le stade du rapport d'information) que le Conseil communal reprenne les propositions de la commission pour les traduire en une réelle politique des sports, faites de projets concrets et qu'il nous démontre sa volonté d'aller de l'avant. Je vous remercie.

**M. Marc Schafroth, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Enfin voici le rapport de politique sportive de la commission des sports. Ou plutôt l'annexe de la commission des sports au rapport du Conseil communal. Pourquoi enfin ? Car il aura fallu trois ans pour le voir sortir de gestation. Trois ans, quatorze versions, trois passages au Conseil communal et devant trois conseillers communaux différents. Mais dans quelles conditions cet aboutissement a-t-il eu lieu ? Lamentablement.

Le Conseil communal a choisi une solution qui n'a pas séduit la commission et c'est le moins que l'on puisse dire. En effet, si le rapport a été accepté par la commission, le principe utilisé a été dénoncé, réfuté. Il a même pour conséquence la démission d'un de ses plus anciens membres.

Trois ans de travaux, de va-et-vient, de discussions pour un rapport présenté sans le soutien du Conseil communal. Cela ne rime à rien. Ce désaveu est mal ressenti par les membres de la commission. Il rappelle crûment que l'exécutif, et plus particulièrement le directeur en place à l'époque, ne voulait pas de cette commission. Aujourd'hui, par son procédé, le Conseil communal donne le sentiment que la commission est là juste pour la parade, pour se donner bonne conscience, mais en tout cas pas qu'elle est plus souhaitée que par le passé. C'est regrettable. Frustrant même.

Deux choses sont à relever, trois ans de travaux et toujours pas d'accord, alors pourquoi n'a-t-on pas repris le dossier à la base plus tôt ? Il est souvent préférable de jeter sa première copie et de recommencer, que de ne rien avoir au bout. Puis après trois ans, fallait-il vraiment envoyer ce rapport brutalement ? Certainement pas. Pourquoi n'a-t-on pas créé un groupe de travail comme le règlement l'autorise plutôt que de piétiner et aboutir à ce résultat ?

La commission a pris connaissance du rapport sous la forme qui nous est présentée, après que celui-ci ait été envoyé au Conseil général. De ce fait, accepter ou refuser ce procédé ne change plus rien. La commission a été mise au pied du mur. Ce

mode de faire est également inacceptable. Utiliser un tel procédé revient à dire que l'avis des membres des commissions n'intéresse pas le Conseil communal. Quatre personnes ont refusé ce procédé, trois l'ont accepté et une s'est abstenue. Pour les commissaires qui l'ont accepté, c'est uniquement dans le but de faire avancer les choses, pas parce que le stratagème est bon. Là-dessus, nous pouvons sans autre les suivre. Maintenant, les choses doivent avancer. Mais pas à n'importe quel prix. Et surtout pas celui de la plus méprisante des solutions qu'est celle utilisée pour ce rapport.

Que se passera-t-il à l'avenir ? Comment va-t-on avancer avec un rapport qui contient des divergences ? C'est véritablement un goût amer qui reste en travers de la gorge des membres de la commission des sports. Procéder de la sorte ne va pas encourager les personnes qui donnent de leur temps à plus d'assiduité dans leurs tâches.

Vous comprendrez donc que le groupe UDC souhaite refuser le rapport ainsi que le classement des motions. Mais qui cela pénaliserait-il ? En tout cas pas le Conseil communal qui porte l'entière responsabilité dans cette situation, mais hélas les personnes qui attendent depuis fort longtemps sur ce document ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont œuvré pour le bien de la population, au sein de la commission des sports.

L'accepter ? Pourquoi pas, mais pas à n'importe quel prix. Premièrement, nous resterons vigilants à chaque présentation de rapport émanant du Conseil communal. Des dépenses devront être faites ! Oui mais nous ne manquerons pas d'être pointilleux sur chaque ligne de chaque rapport.

Un projet de l'Etat prévoit de verser des aides sociales aux personnes de moins de trente ans, pour autant que ces dernières remplissent des prestations à la collectivité. Le Conseil communal sera donc prié de ne pas mettre de côté cette possibilité qui pourrait lui être offerte si le projet aboutit. Le Conseil communal y a-t-il déjà réfléchi ?

Nous souhaitons profiter de ce rapport sur la politique des sports pour demander au Conseil communal où en est la situation avec le problème d'Arveyes et de l'éventualité de vendre le chalet.

Le groupe UDC attend les réponses du Conseil communal avec intérêt et comme vous pouvez le comprendre dira probablement : oui mais, au rapport ainsi qu'au classement des trois motions.

**M. Théo Bregnard pour Mme Pascale Gazareth, POP :** M. le président, Mesdames, Messieurs. J'interviendrai au nom de Mme Pascale Gazareth et décline dès lors toute responsabilité en cas de dépassement des délais ! RIRES.

Le sport a pris une place importante dans nos sociétés modernes mais y revêt des aspects très diversifiés. Peu de choses en commun en effet entre un entraînement intensif dans un contexte où le capital investi ne laisse le droit qu'à l'excellence, et le divertissement de quelques voisins tirant et pointant dans la cour de leur immeuble. Sport-compétition, sport-bien-être, sport-promotion de la santé, sport-divertissement, sport-dé fouloir, sport-apprentissage de la gestion de la violence, sport-vecteur d'intégration, sport-mobilité douce, sport-remède à la solitude, sport-spectacle, sport-promotion d'une région, etc. Face à cette diversité, quels sont les

enjeux et les lignes d'action pour une collectivité locale comme notre commune ? Où intervenir, et jusqu'à quelle hauteur ? Avec quels outils, quelles complémentarités et quelles collaborations ? Pour quels bénéfices ? La réponse à ces questions constitue la base d'une politique communale en matière de sport et c'est bien à cet exercice que se sont attelés le Conseil communal, le service des sports et la commission des sports.

Certes, l'exercice a plus ressemblé à un long marathon avec passage de témoin entre trois conseillers communaux et jeux de ping-pong entre commission, service et exécutif qu'à un cent-mètres sans obstacle. Certes, il reste inachevé et nous nous trouvons ce soir avec le témoin et la balle dans les mains, esquissant une nage encore mal synchronisée. Mais un important travail a été fait qui nous permet de mieux appréhender la diversité et l'évolution des pratiques et des enjeux en matière de sport dans notre ville. Nous saluons aussi la volonté du Conseil communal d'associer la commission à cette réflexion, hier comme demain, et le travail fourni par cette commission et le service des sports.

Bien sûr, développer une politique de ce type est un travail sans cesse remis sur l'ouvrage en fonction de l'évolution du contexte social, politique et économique. Mais il nous semble ici mal abouti, comme si on avait soudain pris le mors aux dents pour l'achever une fois pour toutes. Preuves en sont les contradictions qui émergent ici et là entre les principes énoncés et les priorités fixées, ou le manque d'articulation entre les différentes priorités et les mesures proposées. Quelques exemples : Vive la mobilité douce à la force de l'organisme et la réduction des déplacements individuels motorisés liés aux loisirs. Mais alors, pourquoi des parkings d'accès aux pistes vertes ou blanches selon la saison, sans réflexion sur les transports en commun ou d'autres moyens d'accès ? Pourquoi pas un câble remonte-pente utilisable en VTT comme en ski pour rejoindre le Gros-Crêt plutôt qu'un aménagement de la route ? (Il ne semble que j'avais fait cette proposition il y a quelques années.)

Oui à une offre d'activité pour tous les âges et pour une pratique du sport sans obligation compétitive. Mais alors, pourquoi subventionner les clubs dont on nous dit qu'ils s'organisent largement autour d'une logique de compétition mais pas les fitness qui proposent une offre beaucoup plus souple et diversifiée ? Sans doute parce que les premiers relèvent de la vie associative locale et les seconds d'activités commercialement organisées. Cet exemple montre bien comment la politique de soutien aux activités sportives est dépendante des modes d'organisation et de financement de ces activités.

A ce propos, le rapport nous a paru bien muet sur la complémentarité des sources de financement, en particulier pour des investissements lourds comme ceux liés aux infrastructures. Quelle volonté de partenariat privé-public ? (On s'entend pour les plus vieux de ce Conseil, l'anneau d'athlétisme – enfin, je n'étais pas encore né – a par exemple largement bénéficié du soutien du privé. C'est un exemple auquel nous pourrions réfléchir.) Et quelle politique de facturation aux usagers ? Ces questions sont loin d'être anodines, car derrière le "combien à qui et pour quoi ?" se cachent des choix fondamentaux en matière du rôle de l'impôt et des prestations que nous estimons devoir offrir à notre population d'une part, et de notre rapport aux collectivités qui nous entourent d'autre part. Quand nous parlons "carte indigène" par exemple, quel impact sur la péréquation intercommunale ou la construction du RUN ?

En matière d'infrastructures, nous aurions aimé voir comment les priorités proposées viennent appuyer les axes prioritaires du Conseil communal. La réflexion sur la piscine des Mélèzes par exemple tient-elle compte de la volonté d'accueillir "Trisuisse" ? Ou de proposer un espace de détente et de sport pour tous au cœur de la cité ? Ou de la collaboration avec Le Locle, du Run et de l'aménagement du Crêt-du-Locle ? Ou finalement d'un Biodome repensé en centre polyvalent sportivo-culturel ? Ou n'est-elle qu'une question de réfection d'infrastructures vieillissantes ? Il nous semble en tout cas essentiel que toute réalisation importante soit pensée régionalement et fasse l'objet d'une coordination avec nos voisins.

Le rapport fait état de la transversalité du domaine sportif; mais reste muet sur la façon de gérer concrètement cet aspect. Serait-il opportun d'inviter le service des sports à participer à la commission d'urbanisme par exemple ? Il devrait en tout cas participer aux projets d'aménagement dans les quartiers, par exemple lors de la réalisation de zones 30. La question des aménagements sportifs pourrait ainsi se poser avec les habitants pour répondre au mieux à leurs souhaits et leur permettre de se sentir co-responsables des réalisations effectuées, dans une logique de budget participatif et selon les cas, avec des souscriptions privées pour financer le surplus.

Pour terminer, quelques mots à propos des priorités posées par le Conseil communal. Nous soutenons fortement l'idée de développer une offre d'activité sportive diversifiée et modulable pour permettre à chacune et chacun, quel que soit son âge et son rapport au sport, de trouver le plaisir de mobiliser son organisme. Ce plaisir doit être à notre sens au centre de la politique de la Ville et présider à la fixation de nos priorités : valoriser, dans le respect de ses autres utilisateurs, notre environnement naturel exceptionnel par sa proximité et son potentiel d'activités sportives; élaborer une politique de subventionnement des clubs qui les pousse à s'ouvrir à une pratique moins sélective; garantir une offre d'infrastructures "grand public" de bonne qualité. Par contre, l'accueil de fédérations ou d'événements sportifs de grande envergure répond à notre avis à d'autres logiques, comme la promotion de la ville, et leur sens pour la politique sportive devrait être approfondi. Il en va de même du concept "sport-études". Qu'en attend-t-on exactement ? Enfin, un autre axe prioritaire nous manque : celui du rôle que le sport peut jouer en tant qu'outil de la politique d'intégration au sens large. Un terrain de basket dans un quartier peut rapidement devenir un lieu de rencontre et d'intégration pour de nouveaux arrivants; ou un lieu d'apprentissage de la gestion de la violence pour des jeunes peinant à trouver leur place dans notre société. De telles fonctions du sport sont à nos yeux essentielles et doivent trouver une place nettement plus grande dans la politique de notre commune. D'une manière générale, nous avons de la peine à lire dans ce rapport à quels buts généraux les priorités posées répondent et surtout quel poids est donné à chacun de ces buts.

Ces diverses réflexions nous poussent à rester circonspects face au rapport qui nous est soumis ce soir et à sa capacité à permettre le classement des motions concernées. Nous attendrons les réponses du Conseil communal pour nous décider sur ce dernier point, tout en étant conscients que le travail fait jusqu'ici est une étape dans un processus amené à se poursuivre. Je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Je remercie le POP et il est en progrès ! Merci ! RIRES.  
La parole au Conseil communal, M. Veya.

**M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** M. le président, Mesdames et Messieurs. Quel succès ! Mais ce n'est pas vraiment une surprise pour moi. Je dois vous informer en préambule que la commission des sports a accepté son rapport à l'unanimité lors de sa séance du 21 mars, mais que, par contre, et cela a été précisé par M. Schafroth, elle était très partagée sur la procédure adoptée par le Conseil communal, puisque lorsque le 15 juin j'ai demandé un vote indicatif à ce propos, quatre commissaires n'ont pas admis cette procédure, trois l'ont acceptée et une personne s'est abstenue.

Le Conseil communal est conscient et comprend la mauvaise humeur de la commission, quant à la forme et en particulier sur la procédure, j'y reviendrais d'ailleurs plus en détail.

J'aimerais rappeler, cela a aussi été dit, mais je crois que c'est un élément important de la problématique, que le rapport qui vous est soumis ce soir en est à sa deuxième législature, son troisième Conseiller communal et à sa quatorzième version. Il a été discuté à plusieurs reprises en séance de l'Exécutif, et par trois fois dans une configuration différente.

Pour bien comprendre comment les choses se sont passées, je pense qu'un petit historique est nécessaire. En 1997, la commission des sports a été créée, suite à une motion, acceptée à l'unanimité par le Conseil général mais contre l'avis du Conseil communal de l'époque. C'est dire qu'elle n'a peut-être pas été utilisée, associée ou renseignée comme aurait dû l'être une commission de gestion. Avant même mon entrée en fonction, je connaissais cet état de fait qui a généré une insatisfaction générale et ancienne des commissaires quant au fonctionnement de cette commission. Je connaissais également, pour en avoir discuté avec ma prédécesseure ainsi qu'avec plusieurs commissaires, la problématique liée au rapport de la politique des sports.

En janvier 2004, la commission adopte une première fois le rapport.

En mars 2004, M. Augsburger, alors en charge des sports, informe les commissaires que le Conseil communal a établi un petit rapport d'accompagnement. Il souligne qu'en temps normal l'Exécutif "retravaille" le rapport mais qu'il a estimé dans ce cas qu'il était dommage de l'amputer pour qu'il devienne un rapport du Conseil communal. De plus, il souligne le fait que le Conseil général n'a pas eu à débattre de sport depuis très longtemps et qu'il est donc intéressant pour ce dernier de discuter sur la base de ce rapport, sans qu'il soit modifié. Il est prévu qu'il soit présenté après les vacances. A ce moment-là, après les vacances, cela veut dire au début de la nouvelle législature.

En octobre 2004, Mme Stähli-Wolf, qui a repris les sports, informe la commission que le rapport n'a pas été entériné par le Conseil communal. Il revient donc une nouvelle fois en commission pour discussion et corrections.

En novembre 2005, plusieurs commissaires sont d'avis d'arrêter "de faire traîner les choses" et demandent que le rapport soit soumis au Conseil général au plus vite. La commission entérine de nouvelles modifications.

En février 2006, lors de ma participation à la première séance de la commission des sports, je fais part de mon intention d'avancer et de présenter le rapport au Conseil communal. L'objectif de l'Exécutif est d'ailleurs de présenter en juin trois rapports qui ont des liens importants, c'est-à-dire la politique des sports, la politique de la jeunesse et un rapport sur les places de jeux. Les commissaires me font très clairement savoir qu'ils ne veulent plus d'autres modifications.

En mars 2006, les dernières retouches de forme sont validées par la commission et cette dernière adopte son rapport à l'unanimité.

Ensuite, le rapport suit le parcours ordinaire. Il est présenté en première lecture au Conseil communal et l'accueil est plutôt favorable, mais l'Exécutif souhaite des modifications, en particulier dans la seconde partie du rapport, dès le point 10, là où les propositions concrètes de la commission sont présentées. C'est là que l'on retombe dans la quadrature du cercle. D'une part, le Conseil communal n'entend pas valider le rapport tel quel, et, d'autre part, la commission ne veut plus de nouvelles modifications. De plus, l'échéance pour passer ce rapport en juin avec les autres rapports cités tout à l'heure est de plus en plus proche. C'est donc pour éviter un nouveau blocage que je propose alors au Conseil communal d'utiliser l'art. 43 du règlement général et de vous soumettre le rapport de la commission en même temps qu'un rapport du Conseil communal. L'Exécutif accepte cette procédure et adopte son rapport au début du mois de juin.

A ce stade je vous dois un *mea culpa*. Il est vrai, j'en ai donné acte à la commission des sports sans problème, que j'aurais dû la convoquer à nouveau pour qu'elle soit informée de la situation avant l'envoi des rapports au Conseil général et afin qu'elle puisse se prononcer sur le rapport du Conseil communal. Mais, d'une part, une séance était agendée pour le 15 juin et le planning prévu ne permettait plus de renvoyer ce rapport à la rentrée, et, d'autre part, un peu naïvement je vous le concède bien volontiers, je pensais que la commission des sports serait si ce n'est contente, du moins satisfaite, qu'enfin le Conseil général puisse être saisi de la question.

J'en viens maintenant au fond. Le Conseil communal remercie sincèrement et sans arrière pensée tous les membres de la commission (anciens et présents) de l'important travail qu'ils ont fait ainsi que du temps qu'ils ont consacré à ce rapport. L'office des sports doit également être remercié. Le Conseil communal estime lui aussi, et comme une majorité d'entre vous, qu'il s'agit d'un bon rapport et l'Exécutif n'est pas en désaccord sur le cadre général de la politique des sports tel qu'il est dessiné par la commission. Ce cadre général correspond d'ailleurs aux objectifs fixés dans le programme de législature, et en particulier sur les points qui touchent à la promotion de la ville, au tourisme, à la nécessité de réhabiliter nos infrastructures sportives, de même qu'à ceux liés à la mise à disposition de certains quartiers périphériques des équipements collectifs de qualité. Ce qui a posé problème à l'Exécutif, c'est lorsque que le rapport en vient aux intentions plus concrètes. Pour citer ou rappeler quelques exemples, une nouvelle piscine couverte de 50 mètres, l'utilisation de l'espace urbain, l'espace du Gros-Crêt qu'a rappelé Mme Morel, l'utilisation de la salle Numa-Droz (alors même que pour cette salle, le Conseil communal n'est pas fermé à toute proposition, puisqu'il a accepté que le Club Alpin Suisse puisse étudier avec l'appui des services communaux la possibilité

d'y implanter un mur de grimpe). Malgré le conditionnel systématiquement utilisé dans le rapport de la commission, le Conseil communal a craint que son acceptation sans autres de ce rapport soit perçue comme un blanc seing donné à l'ensemble de ces projets. Il a craint également que le Législatif fasse cette lecture et refuse en conséquence d'entrer en matière. Il est bien évident que la situation financière dégradée de notre commune a pesé de tout son poids sur cette prise de décision. C'est la raison essentielle pour laquelle le Conseil communal a voulu dans son rapport, encore une fois alors qu'il n'a pas d'objection de fond sur le cadre général, prendre quelques distances avec certaines des propositions émises et profiter de l'occasion pour indiquer clairement quelles étaient ses priorités concrètes en matière d'infrastructures sportives.

J'en viens maintenant aux questions. Le parti socialiste a parlé des vestiaires. Pour les Mélèzes, un crédit d'étude relatif à la réhabilitation du site figure au budget 2006. Le cahier des charges de l'étude (discuté et validé par la commission des sports qui a préféré une réhabilitation orientée grand public à une orientation orientée "élite") doit être finalisé ces prochains jours. Mais avant de payer chèrement les services d'un architecte, nous allons tout d'abord confier le mandat à l'intendance des bâtiments. Le problème des vestiaires sera bien sûr traité dans ce cadre. Pour les Forges, l'étude est en cours et le Conseil communal doit en reparler (demain matin ou demain après-midi suivant l'avance de notre ordre du jour). Pour la Charrière, lors de leur visite, les membres de la commission des sports n'ont pas été frappés par un état particulièrement dégradé des vestiaires. Même si, au Pavillon, la situation pourrait être améliorée dans certains locaux, ce n'est tout de même pas comparable à l'état des vestiaires du Patinage; je parle bien sûr avant les travaux qui ont été faits récemment. D'une manière générale, l'office des sports fait ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'un budget modeste et du personnel à disposition.

Par rapport au type de manifestation, plusieurs groupes sont venus sur le sujet. Le Conseil communal ne souhaite pas opposer l'élite au populaire. D'ailleurs il est parfois difficile de marquer une frontière très nette entre les deux. Les manifestations sportives d'envergure amènent à la Ville des retombées positives, mais il ne faut pas oublier qu'elles pèsent aussi financièrement en aide directe, mais surtout en soutien apporté par les services de la Ville. Chaque opportunité doit être pesée en fonction de ces divers critères.

Est-ce raisonnable d'envisager une réduction de l'effectif du service ? Si nous voulions par exemple appliquer toutes les demandes de M. Bregnard, je pourrais déjà vous répondre que non. Ce ne serait déjà pas possible avec l'effectif actuel. Mais, et vous le savez, si nous devions en arriver là comme dans d'autres services, c'est compte tenu de la pression financière et cela impliquerait, outre une réorganisation, la remise en cause de certaines prestations.

Il existe des gradins amovibles. Ils sont à disposition des organisateurs, mais charge à eux de les transporter, de les monter, de les démonter et de les rendre à l'office.

M. Schafroth pour l'UDC. Peu de questions. Je vous ai trouvé bien sévère, notamment sur la volonté du Conseil communal de fonctionner avec la commission des sports. J'en dirai encore quelques mots plus tard, mais je réponds à une question concernant Arveyes. L'ancien gérant qui était salarié par la Ville s'est aujourd'hui mis

à son compte. Le chalet lui est loué et charge à lui de dégager suffisamment de recettes pour assurer son salaire. Le chalet ne coûte donc plus à la commune. Une location de Frs 20'000.- qui couvre les frais a été fixée. La Ville reste propriétaire pour au moins deux ans, ce qui nous permettra de reconsidérer la question à l'issue de cette période. Si vous souhaitez des informations plus complètes, mon collègue M. Berberat répondra, puisque Arveyes dépend plus directement des écoles.

Pour le POP, la plupart des questions soulevées par le groupe l'ont également été lors des multiples débats de la commission. Je ne répondrai donc que sur les aspects les plus significatifs. En ce qui concerne le partenariat public-privé, cette question est, de fait, évoquée dans le rapport du Conseil communal puisque nous avons profité de l'occasion pour vous informer brièvement des contacts qui ont eu lieu à propos du site de la Charrière. Le Conseil communal n'est donc pas du tout fermé à ce type de solution.

Sur la problématique de l'espace urbain, la question est à la fois d'ordre sportif mais également d'ordre beaucoup plus général. En ce qui concerne par exemple la fermeture de rues en hiver pour la pratique du bob, c'est une demande qui est venue plusieurs fois. Le Conseil communal n'est absolument pas convaincu qu'il s'agisse d'une demande des parents et des enfants d'aujourd'hui. Il a plutôt le sentiment qu'il s'agit de réminiscences un peu nostalgiques de gens de notre génération. RIRES. De plus, faut-il encore rappeler que depuis le centre-ville, il suffit d'un petit quart d'heure pour être aux Cibles ou à la Sorcière. Cependant, le Conseil communal n'était pas totalement fermé à cette possibilité. Je me souviens d'avoir indiqué à la commission des sports, je crois à la séance de février, que le Conseil communal envisageait de faire des essais cet hiver, c'est-à-dire celui qui a commencé, il y a bientôt un mois ! Sur la question plus générale, elle concerne aussi et peut-être surtout une politique globale des circulations en ville.

Concernant le subventionnement, mais aussi la facturation, puisque la façon dont est pratiquée la facturation est souvent une subvention indirecte mais bien réelle. Comme cela est indiqué dans le rapport, cette question sera reprise dans le cadre de la commission. Cette dernière pourrait par exemple nommer un groupe de travail à cet effet. Une nouvelle politique de subventionnement doit permettre de servir de levier pour orienter le genre de pratique sportive que la Ville souhaite favoriser.

Parking et accès aux sites : la question des parkings n'est pas tranchée, loin s'en faut. Une collaboration avec les TRN a bien sûr été abordée. Quant à un remonte-pente, certes pratique pour les moins âgés, il risquerait d'être boudé par les aînés, il faudrait donc plutôt privilégier un télésiège. Mais compte tenu des coûts, tant d'investissements, d'entretien que d'exploitation, cela paraît peu réaliste. Vous l'aurez compris, le débat reste ouvert et je n'ai pas de solution à vous proposer dans l'immédiat.

Les travaux envisagés aux Mélèzes répondent à un besoin incontestable de réhabilitation du site ainsi qu'à des demandes des utilisateurs. Toute la question d'une collaboration régionale se poserait s'il s'agissait de créer un nouvel équipement, ce qui sera peut-être un jour le cas avec Biodome, mais ce n'est pas aujourd'hui la priorité du Conseil communal, qui est de réhabiliter ce qui existe.

En ce qui concerne l'accueil d'événements sportifs d'envergure ou l'accueil de fédérations, je l'ai dit, le Conseil communal n'entend pas opposer ce qui serait

populaire, avec ce qui concernerait l'élite. A priori dans le monde du sport l'un se nourrit de l'autre. C'est parce que nous sommes en relation avec "Trisuisse" par exemple pour l'implantation de leur centre national d'entraînement, que Swiss Olympic a accepté d'implanter dans notre ville le centre logistique du Gigathlon 2006, dont tout le monde reconnaît le succès. Le fait d'être présents sur la scène nationale permet de nouer des contacts qui nous sont profitables tant sur le plan de la promotion de la pratique sportive que sur celui de l'image et des retombées touristiques. Cela répond aussi aux remarques de M. Fivaz qui voit une antinomie entre favoriser la pratique sportive de toutes les catégories de la population et le fait de soutenir des manifestations d'envergure nationale ou internationale.

En quelques mots, je voulais rassurer Mme Morel, concernant l'exemple qu'elle prenait par rapport au Gros-Crêt. C'est justement sur ce type d'exemple que le Conseil communal s'est achoppé. C'est à cause de ce type d'exemple qu'il n'a pas pu adopter en tant que tel le rapport de la commission des sports. Donc il n'y a pas, sur ce point en tout cas, Mme Morel, de différence d'appréciation des choses entre le discours que vous tenez et celui du Conseil communal. Je viens de le répéter, pas de nouvelles infrastructures. La priorité des priorités, c'est d'assainir ce qui existe.

En conclusion, pour que votre information soit complète, je dois vous communiquer que le Conseil communal souhaite mettre sur pied un comité de pilotage inter-service dont le rôle serait de prendre en charge les diverses demandes de soutien pour l'organisation de manifestations (sportives ou culturelles par exemple). Le principe en a été admis par le Conseil. Le détail sera discuté lors de notre séance de demain. Cela répond à une préoccupation qui figure dans la motion Fernandez-Aeberhard, je cite : "les organisateurs sont parfois freinés dans leur élan par leur méconnaissance de la structure administrative de la Ville". Ce comité de pilotage pourrait apporter une réponse globale et faire profiter les organisateurs de l'expérience des services en la matière. Il pourrait d'ailleurs également sur un document simple, faire un espèce de vade-mecum des points à prendre en considération, à ne pas oublier quand on souhaite organiser une manifestation. Ça va de l'autorisation de police, aux problèmes de transports; enfin, je vous passe la liste.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal souhaite vivement que vous preniez acte de ce rapport et que vous acceptiez de classer les trois motions auxquelles il répond.

Je disais tout à l'heure que j'ai trouvé M. Schafroth un petit peu sévère. Je crois que le Conseil communal a clairement montré sa volonté d'aller de l'avant dans ce dossier et de travailler avec la commission des sports pour ce faire. Depuis le début de l'année, cette dernière a été associée aux réflexions sur la réhabilitation des Mélèzes, sur les priorités à donner en matière d'investissements, le projet de la Charrière lui a été présenté en détail, elle a pu faire une visite complète des installations et elle a été informée ou consultée sur la plupart des dossiers courants qui sont traités par l'office des sports et le Conseil communal.

Le débat que nous avons ce soir, vos réflexions, vos remarques, vos interrogations nourriront également les travaux futurs tant de la commission que du Conseil communal et de l'office des sports. C'est aussi pour cela qu'il était important que ce rapport puisse vous être soumis.

Il s'agit donc ce soir de tourner la page sur des relations qui, dès la création de la commission, ont parfois été conflictuelles entre cette dernière et l'Exécutif, de prendre acte aujourd'hui que la situation et les intentions sont différentes et de pouvoir, enfin, valider ce rapport qui nous sera utile pour mettre en place une véritable politique des sports pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience !

**M. Alain Parel, président :** Merci. Pour le Conseil communal, M. Berberat.

**M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ai une réponse à donner à M. Schafroth concernant les moins de trente ans, puisqu'il a posé une question à M. Veya et que ça dépend de mon dicastère. Nous avons un projet, très avancé au niveau communal, qui tend à mettre sur pied des chantiers pour les personnes à l'aide sociale dans le cadre des contreparties que nous souhaitons obtenir de leur part. Ce sont des chantiers qui permettraient par exemple de faire de l'entretien courant de la voie publique, des installations sportives, etc. Nous en avons discuté il y a peu de temps avec M. Kurth et nous allons encore nous rencontrer pour parler de ce projet. Nous ne connaissons pas grand chose du projet de l'Etat sur lequel nous n'avons pas encore été consultés (nous ne perdons quand même pas espoir de l'être une fois avant que le Grand Conseil se prononce). Nous savons qu'en principe nous ne prendrons pas des personnes qui ont moins de trente ans et qui remplissent certaines conditions. Nous ferons plutôt travailler ces dernières dans le cadre du chômage que de l'aide sociale. Les personnes choisies devront être majeures, c'est important, parce qu'elles touchent des prestations sociales et ensuite il y aura quand même la mise sur pied d'un programme d'insertion car nous souhaitons que ces personnes puissent retrouver du travail après pour autant qu'il y en ait sur le marché, ça va de soi. J'ai encore eu aujourd'hui un téléphone avec le chef du DSAS (département de la santé et des affaires sociales), M. Debély, qui souhaite rencontrer les directeurs des services sociaux des trois villes la semaine prochaine. Je pense que c'est pour nous présenter cette question des moins de trente ans. C'est un dossier qui dépend de deux départements cantonaux, celui de l'économie et celui de l'aide sociale. Nous en saurons un peu plus après. Il est clair qu'il s'agit d'un projet communal qui pourrait continuer en parallèle avec le projet cantonal ou du projet cantonal en coordination avec la commune, nous ne sommes pas du tout fermés à collaborer avec le Canton dans ce domaine. Nous trouverons des solutions pour mettre en route certaines choses et pour permettre de faire de l'entretien. Je me suis rendu dans quelques installations sportives, notamment au stade à l'occasion du meeting d'athlétisme, et il est vrai qu'il y a du travail à faire. Actuellement, il y a moins de personnel, tout le monde le sait. Nous avons dû faire des économies. Il est clair que nous ne pouvons pas tout faire, mais nous souhaitons vraiment pouvoir faire travailler ces personnes qui sont à l'aide sociale ou au chômage pour leur permettre de faire des travaux d'utilité publique.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote. Que toutes celles et ceux qui acceptent de prendre acte de ce rapport le fassent savoir en levant la main.

**Vous avez pris acte de ce rapport par 25 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons classer les motions. Que toutes celles et ceux qui acceptent de classer les trois motions le fassent savoir en levant la main.

**Les trois motions sont classées par 25 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous sommes devant un postulat. Pour développer le postulat, la parole à Mme Gagnebin de Pietro.

(voir texte du postulat page 2512)

**Mme Monique Gagnebin de Pietro, soc. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, la compagnie de navigation du lac de Neuchâtel transporte gratuitement les vélos et la compagnie du Jura CJ demande Frs 5.- pour n'importe quel trajet. Par contre, les TRN demandent le prix d'un billet entier pour ses transports, sauf si vous êtes en possession d'un abonnement demi-tarif.

Cette inégalité nous surprend beaucoup et ne correspond pas à une politique attractive en matière de sport dans notre région. C'est pourquoi nous vous demandons d'entrer en discussion avec la direction des TRN.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole à M. Kurth.

**M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal comprend évidemment les préoccupations exprimées par les auteurs du postulat. La question qui se pose est de savoir si lorsqu'on renonce ou qu'on renonce partiellement à facturer – j'allais dire la course du vélo, mais après le débat que l'on vient d'avoir, ce n'est peut-être pas terrible ! – le transport des vélos, on renonce à une recette ou si au contraire on attire de nouveaux passagers dans les trains et donc qu'on contribue à l'activité touristique et de loisir dans la région. De l'avis du Conseil communal, la question mérite au moins d'être examinée avec les compagnies concernées, en tout cas sur l'objectif. Nous partageons l'avis des auteurs du postulat et donc nous l'acceptons et vous recommandons d'en faire de même.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Le postulat est-il contesté ? Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à la constitution d'un droit de superficie au profit de M. Julien Robert sur  
une parcelle de terrain d'environ 3667m<sup>2</sup> à détacher  
du bien-fonds no. 16483 du cadastre de la Chaux-de-Fonds  
pour la construction d'un rural avec maison d'habitation

(du 16 août 2006)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### **Résumé**

Le présent rapport a pour but de proposer à votre Conseil d'autoriser le Conseil communal à octroyer un droit de superficie à M. Julien Robert, fermier du domaine de Sombaille Jeunesse, en vue de la construction d'un rural et d'une maison d'habitation au centre dudit domaine.

### **Introduction**

Sombaille Jeunesse est un établissement communal d'éducation spécialisée reconnu par un arrêté du Conseil d'Etat du 11 avril 1969. Cette institution est donc la seule maison pour enfants de statut communal, puisque toutes les autres institutions sont des fondations de droit privé. Sombaille Jeunesse a été fondée en 1893, sous le nom d'«Orphelinat des jeunes garçons», et se consacrait au départ essentiellement à l'accueil d'enfants déshérités.

Aujourd'hui, et ceci depuis plusieurs années, l'institution est ouverte aux enfants dont l'éducation ne peut momentanément pas être assumée par leur milieu familial.

En tant qu'institution d'éducation reconnue, Sombaille Jeunesse est subventionnée, d'une part, par l'Office Fédéral de la Justice et, d'autre part, son excédent de charge est couvert entièrement par le Canton depuis l'entrée en vigueur du deuxième volet du désenchevêtrement entre l'Etat et les Communes.

Il résulte donc de ce qui précède que, si l'institution garde son caractère communal, notre Ville n'a plus à intervenir financièrement pour celle-ci. L'important patrimoine de l'institution résulte de nombreuses donations de privés effectuées depuis très longtemps et est propriété du Fonds de Sombaille Jeunesse.

Selon l'article 7 du Règlement de Sombaille Jeunesse du 15 décembre 1998, l'administration de la fortune de l'établissement, notamment du domaine agricole, est déléguée par le Conseil communal à la Commission de Sombaille Jeunesse.

Outre les bâtiments destinés exclusivement à la mission éducative de l'institution, le fonds comprend également plusieurs bien-fonds destinés conjointement à Sombaille Jeunesse et à l'usage du fermier.

Ces biens-fonds cadastraux sont soumis à un bail à ferme et peuvent être recensés de la manière suivante :

- |   |       |                                                     |
|---|-------|-----------------------------------------------------|
| - | 16483 | Joux Dessus/Point du jour/Aux Endroits/La Sombaille |
| - | 11683 | Joux Dessus                                         |
| - | 17532 | La Petite Pâturage/Aux Endroits/Joux Dessus         |
| - | 11681 | Aux Endroits                                        |

### **Demande de M. Robert**

M. Julien Robert est l'actuel fermier du domaine, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, après avoir été associé quelques temps à M. Victor Stulz, qui a changé d'activité à cette date. M. Stulz avait d'ailleurs succédé sur ce domaine à son père, M. Jean Stulz. M. Robert a saisi la direction de Sombaille Jeunesse ainsi que la Commission d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment rural plus « centré » par rapport aux terres qu'il loue à Sombaille Jeunesse et à d'autres propriétaires et correspondant mieux aux normes actuelles dans l'agriculture.

Le projet concerné est plus centré puisqu'il se situe géographiquement au milieu du domaine agricole de Sombaille Jeunesse. Vous trouvez d'ailleurs en annexe le plan d'implantation.

Ce nouveau rural avec maison d'habitation permettrait également au fermier d'exploiter le domaine plus rationnellement et de manière viable de l'avis du service de l'économie agricole qui a été consulté sur cette question.

Signalons que le service cantonal de l'aménagement du territoire a préavisé favorablement la requête de M. Robert en date du 11 août 2004.

L'actuel bâtiment mis à disposition du fermier de Sombaille Jeunesse se situe à Sombaille 7 et, avec le développement urbanistique de la Ville, se trouve désormais en bordure du périmètre urbain. La proximité avec d'autres activités non agricoles complique passablement le travail de l'exploitant.

De plus, ce bâtiment datant d'une centaine d'années, n'a pas subi de grandes transformations depuis fort longtemps. Si la partie habitable présente un état

moyen où seul un rafraîchissement serait nécessaire, la partie agricole est, par contre, en mauvais état et exige pour une exploitation durable d'importants travaux de rénovation, de mise aux normes et de transformations.

Dans une note du 5 juin 2003, le service communal de l'intendance des bâtiments signale ce qui suit : *Il y aurait obligation de reprendre tout le bâtiment en sous-œuvre. Le type de construction de ce bâtiment (charpente et façade en bois), sans fondations linéaires nécessite un travail long et compliqué... auquel il faut ajouter l'aménagement complet de l'écurie.*

Au vu de ce qui précède, les frais de remise en état du rural actuel seraient très importants et ont été estimés à environ CHF 530'000.— pour un usage agricole par le Service de l'intendance des bâtiments. Sombaille Jeunesse, quant à elle, aurait grand besoin de locaux et de surfaces de stockage. Par exemple, le chauffage central de Sombaille Jeunesse devant être remplacé très prochainement, l'institution étudie, avec l'accord de sa Commission, et en collaboration avec la Commission bois-énergie (COBEL) la faisabilité de l'installation d'un chauffage à copeaux. Ainsi, la réaffectation des locaux pourrait servir au stockage et séchage de bois provenant de la région.

D'autre part, Sombaille Jeunesse attache beaucoup d'importance aux synergies possibles et à la collaboration fructueuse avec le fermier, M. Julien Robert. Ce dernier accepte très volontiers les jeunes de l'institution pour des stages dans le cadre des activités de la ferme. Nous pourrions certainement envisager d'accentuer cette collaboration et de promouvoir des activités pédagogiques en lien avec le monde rural.

### **Déroulement de la procédure**

Comme vous avez pu le constater à la lecture du début de ce rapport, les discussions concernant ce projet ont été entamées il y a déjà plus de deux ans.

Le délai relativement long entre le début des discussions et la présentation à votre Autorité du présent rapport est lié au fait que la Commission en a été saisie, que M. Robert a dû examiner avec différents services cantonaux la faisabilité d'un tel projet et que des discussions ont eu lieu au sein de la Commission d'urbanisme.

Au surplus, le Conseil communal s'est posé la question de savoir s'il appartenait à votre Autorité de se prononcer sur ce droit de superficie, puisque, comme déjà signalé auparavant, les questions relevant du domaine agricole sont attribuées à la Commission de Sombaille Jeunesse. Les avis sur l'Autorité compétente étaient d'ailleurs divergents et notre Conseil a finalement décidé, pour une question de sécurité juridique, de saisir votre Autorité, et ceci pour deux raisons. En premier lieu, lorsqu'il s'est agi de procéder à des transactions immobilières concernant Sombaille Jeunesse, le Conseil général a généralement été consulté, du moins ces dernières années. Deuxièmement, les terrains composant le domaine de Sombaille Jeunesse sont immatriculés comme appartenant à la Ville de La Chaux-de-Fonds, même s'il existe une mention Sombaille Jeunesse.

Nous vous informons que la Commission de Sombaille Jeunesse a donné son accord à cette cession de droit de superficie lors de sa séance du 29 mars 2004 et que la question a été réabordée lors des séances du 9 juin 2004, 27 juin 2005 et 2 novembre 2005.

### **Montant et durée du droit de superficie**

Notre Conseil vous propose que le droit de superficie, qui portera sur une surface d'environ 3'667 m<sup>2</sup> fasse l'objet d'une rente superficielle annuelle pour un montant de CHF 0.40 par m<sup>2</sup> qui sera indexé à l'IPC. Ce montant, qui peut paraître bas, concerne, rappelons-le, du terrain agricole et a été déterminé par le service de l'économie agricole, dans un courrier du 22 octobre 2004, de la manière suivante.

Cette rente devrait au sens de ce service, être calculée sur la valeur agricole de la place-jardin ainsi mise à disposition, valeur qui devrait correspondre à environ CHF 10.- le m<sup>2</sup>, avec une rente à 4%, soit 40 cts par m<sup>2</sup>.

$$3'667 \text{ m}^2 \times 0.40 = \text{CHF } 1'467.- \text{ par an.}$$

Nous tenons à rappeler qu'en octobre 2004, votre Conseil a accepté de mettre à la disposition d'un agriculteur du terrain en droit de superficie au prix de CHF 0.20 le m<sup>2</sup>. Cependant, il n'était question dans ce rapport que de la construction d'un rural sans maison d'habitation (cf. PV CG 2004-2008, pp 291-295). Comme, en l'occurrence, nous mettons ce terrain également à disposition pour la construction d'une maison individuelle pour le fermier, le prix moyen de CHF 0.40 au m<sup>2</sup> nous semble tout à fait judicieux.

En ce qui concerne la durée de ce droit de superficie, celle-ci a été fixée à 40 ans, durée qui nous paraît équitable, en constatant que lorsqu'il s'est agi de domaines agricoles, notre Ville a fixé les durées des droits de superficie entre 30 et 50 ans.

Nous vous signalons enfin que cette cession nécessitera une décision de la Commission foncière agricole sous forme d'une autorisation exceptionnelle d'interdiction au partage matériel, au sens de l'article 60, alinéa premier, let. f, (Loi sur le droit foncier rural).

Au surplus, il est évident que les procédures en matière d'urbanisme et de police des constructions seront mises en œuvre.

### **Conséquences sur les finances**

Comme rappelé plus haut, le résultat des comptes annuels de Sombaille Jeunesse n'influence pas les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Par contre, Sombaille Jeunesse pourrait diminuer son excédent de charges par des revenus supplémentaires générés par la réaffectation des locaux.

Actuellement, les revenus annuels du fermage comprenant la mise à disposition du terrain et du bâtiment se montent à CHF 20'000.--. Ils seront remplacés par les revenus suivants :

Le nouveau fermage pour la mise à disposition d'environ 35 ha se montera à CHF 3'100.--, selon le service de l'économie agricole.

La rente superficière pour la mise à disposition d'environ 3'667m<sup>2</sup> se montera annuellement à CHF 1'467.--.

Les appartements occupés actuellement par le fermier ainsi que par M. Jean Stulz, ancien fermier, feront l'objet de baux à loyers et représenteront une valeur locative annuelle d'environ CHF 20'000.--.

Les nouvelles places dans le garage collectif (ancienne porcherie) représenteront une valeur locative annuelle de CHF 1'920.--.

Au total, les futurs revenus devraient s'élever à CHF 26'487.--, ce qui aura pour conséquence d'améliorer le compte de fonctionnement de Sombail Jeunesse de CHF 6'500.-- environ.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Pas de conséquences.

### **Rapprochement et collaborations avec Le Locle**

Pas de conséquences.

### **Eléments relatifs au développement durable**

Si votre Conseil donne son accord à cette cession en droit de superficie, cela permettra à un jeune agriculteur d'exercer sa profession dans des conditions acceptables à long terme et favorisera également l'utilisation de bois régional et la promotion du chauffage avec des énergies renouvelables, par l'utilisation de l'ancien rural.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

**Article premier.-** Le Conseil communal est autorisé à constituer un droit de superficie d'une durée de 40 ans sur une parcelle d'environ 3'667 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds 16483 du cadastre de la Chaux-de-Fonds en faveur de M. Julien Robert pour une rente superficière annuelle de CHF 0.40 par m<sup>2</sup> (qui sera indexée à l'IPC).

Art. 2.- Le Conseil communal (Sombaille Jeunesse) est autorisé à grever le terrain communal (appartenant au fonds du home de Sombaille) concerné de toutes servitudes nécessitées par cette transaction immobilière et fixera dans l'acte authentique les conditions de la vente.

Art. 3.- Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction immobilière.

Art. 4.- Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, de bornage, etc. sont à la charge de l'acquéreur.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

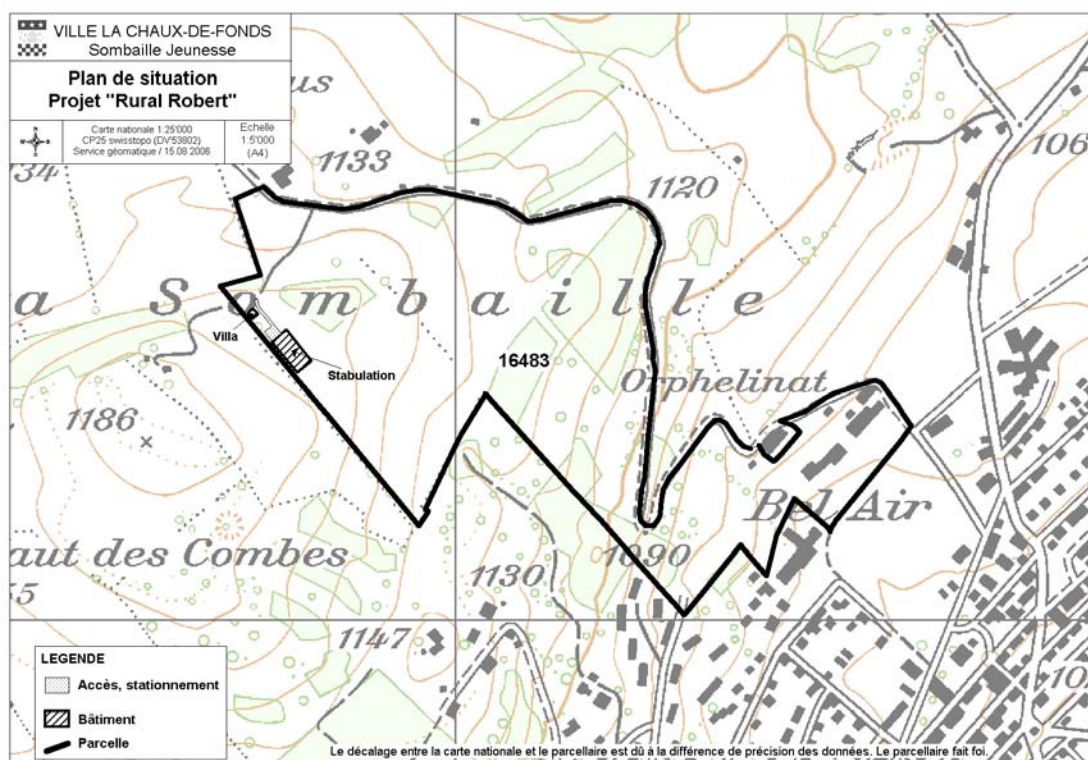
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:

Alain Parel

Le Secrétaire:

Fabien Fivaz



**M. Philippe Lager, Les Verts :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les Verts accepteront l'arrêté relatif à la constitution d'un droit de superficie au profit de M. Julien Robert, fermier du domaine de la Sombaille. En construisant ce nouveau rural, le fermier pourra exploiter de manière plus rationnelle et plus viable le domaine exploitable. Nous osons espérer que les nouveaux bâtiments seront construits en tenant compte des possibilités qui existent en matière d'économie d'énergie.

La possibilité d'envisager un nouveau chauffage à copeaux pour Sombaille Jeunesse dans les anciens bâtiments agricoles nous paraît être une opportunité intéressante. Existe-t-il d'autres projets concernant la réaffectation de ces locaux qui occupent un volume considérable ?

D'une manière générale, nous constatons que les domaines agricoles sont de plus en plus souvent obligés de s'installer sur les hauteurs ou loin de la périphérie étant donné que l'espace urbain s'étend de plus en plus. Bien que les conditions de vie aient passablement changé depuis plusieurs décennies, nous constatons que cette ville occupait un espace urbain bien moindre il y a quarante ans alors qu'elle comptait encore 43'000 habitants et beaucoup moins de pendulaires. Quand donc s'arrêtera l'hémorragie des terrains agricoles ? Ceci est un constat. Ce n'est pas une question qui demanderait une très longue réponse.

Puisque le projet est lié à Sombaille Jeunesse, nous poserons encore une question subsidiaire. Quel est le montant du fonds de l'institution et comment est-il utilisé ? Je vous remercie.

**Mme Evelyn Sester, soc. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a lu avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'un droit de superficie au profit de M. Julien Robert, rapport qui n'appelle pas de grands commentaires de notre part, tout au plus quelques questions. Concernant la maison d'habitation, nous aimerions savoir si celle-ci a fait l'objet de contraintes architecturales afin de l'intégrer le plus harmonieusement possible dans ce site qu'il faut préserver à tout prix. Le rural actuel étant ainsi libéré, il est prévu d'y installer un chauffage à copeaux. Mais les locaux à disposition permettront certainement d'autres affectations vu le volume concerné. Nous aimerions savoir si des idées ont déjà vu le jour pour ces autres affectations.

Nous n'aimerions pas terminer sans adresser une pensée d'encouragement à M. Robert pour la réussite de son projet. En effet, n'étant pas à proprement parlé un "enfant de la terre", il faut souligner toute la volonté qu'il a dû et su déployer pour parvenir à la réalisation de ce rêve. Nous sommes donc heureux de pouvoir lui donner ce petit coup de pouce final.

A noter encore les excellents contacts que ce jeune fermier entretient avec l'équipe éducative de Sombaille Jeunesse, ce qui permettra sans aucun doute des collaborations tout à fait fructueuses avec les jeunes de ladite maison. Je le répète, nous soutiendrons ce rapport.

**M. Daniel Nussbaumer, UDC :** M. le président, Madame, Monsieur. Le rapport relatif à la constitution d'un droit de superficie au profit de M. Julien Robert, fermier

de Sombaille Jeunesse, paraît tout à fait logique et bien pensé. Il est vrai que dans le contexte actuel et vu les exigences du Département de l'agriculture, l'exploitation telle qu'elle se présente actuellement n'est plus vraiment conforme. Cependant, en y regardant de plus près et toujours dans le souci de trouver les meilleures options financièrement parlant, nous nous sommes posé quelques questions. Premièrement, dans le cas de la remise à niveau de la ferme Sombaille Jeunesse, qui paierait Frs 530'000.- ? Deuxièmement, dans le cas où on réutiliserait les anciens locaux pour en faire des garages ou stocker des copeaux de bois, comme c'est proposé, etc., il faudra bien faire quelques travaux. Est-ce que cela a été chiffré et qui paiera ? Une dernière question. Une chose nous a également interpellés. Le nouveau fermage pour la mise à disposition de 35 hectares pour la somme de Frs 3'100.- par année, ce qui représente environ Frs 88.- par hectare et par année, nous paraît un peu faible.

Nous attendons les réponses du Conseil communal à ces questions. Nous nous prononcerons ensuite. Merci.

**M. Philippe Laeng, rad. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les groupes radical et libéral-PPN au nom desquels j'interviens acceptent ce rapport. Toutefois, ils souhaiteraient connaître la politique du Conseil communal et la base des prix de location, car il semble que le prix à l'hectare est cinq fois plus élevé avec une ferme ou sans une ferme. Les prix seront-ils revus dans un principe de restructuration afin d'améliorer les finances de la Ville ? Il apparaît que les agriculteurs qui louent des terres dans le privé le font à un prix beaucoup plus élevé. La commune n'est-elle pas trop bon marché ? Merci.

**Mme Fabienne Girardin, POP :** Mesdames et Messieurs. Le POP accepte ce rapport sans discussion particulière. Nous saluons un projet longuement mûri sur la base d'une confiance partagée et nous souhaitons une longue et fructueuse collaboration entre M. Robert (et non Jacot ! – s'il est présent dans la salle, avec toutes mes excuses !) et Sombaille Jeunesse ainsi que la pleine réalisation de leur projet.

A fin de rappel et d'éclaircissement pour certains d'entre nous, nous souhaitons cependant poser les deux questions suivantes : Que deviennent les bâtiments construits à la fin du droit de superficie et comment ont été fixé le prix des deux appartements de l'ancien rural ? Merci.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Berberat.

**M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Je remercie les groupes de l'accueil fait à ce rapport. Je rappelle que M. Julien Robert, que je salue, loue 35 hectares à Sombaille Jeunesse et 26 hectares à des tiers. Donc son domaine fait 61 hectares. Il a été rappelé que c'est un jeune agriculteur méritant qui vient de la ville. C'est assez rare pour être souligné, puisqu'en général, ce sont plutôt des gens de la campagne qui vont en ville. Là, c'est une personne de la ville qui va à la campagne.

Je rappelle aussi, cela a été relevé par quelques groupes, que si nous avions dû remettre aux normes les installations, notamment dans le rural, nous aurions dû consentir à de très importants investissements, chiffrés, vous l'avez lu dans le

rapport, à Frs 530'000.-. Nous n'aurions pas pu les rentabiliser d'une façon satisfaisante, parce que vous savez que si les locataires sont très bien protégés dans le droit suisse – certains trouvent pas assez – ceux qui ont un bail à ferme agricole sont encore mieux protégés. Les taux de rentabilisation sont très faibles. La solution de la mise à disposition d'un terrain en droit de superficie était pour nous la meilleure solution au niveau financier, ce d'autant plus que le rural touche le périmètre urbain et qu'il pose des problèmes d'exploitation. Donc le fait que la ferme se situe au centre des terres est beaucoup plus rationnel pour M. Robert. Si vous regardez le plan que vous avez à la dernière page du rapport, vous voyez que la ferme longe le terrain. Il faut savoir que nous n'avons mis que le terrain qui est loué à Sombaille Jeunesse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, M. Robert loue d'autres terres, ce qui fait que son rural est situé de façon assez centrée par rapport à son domaine.

M. Lagger a posé quelques questions concernant le projet pour le rural. Comme mentionné dans le rapport, nous avons éventuellement un projet de stockage de copeaux de bois, puisque nous devons changer prochainement la chaudière de Sombaille Jeunesse. Nous souhaiterions avoir un système plus écologique qui va dans le sens du développement durable que nous soutenons. C'est un projet, il y en aura peut-être d'autres, mais quoi qu'il en soit, la commission de Sombaille Jeunesse, éventuellement le Conseil général, seront associés pour décider de l'utilisation de ce qui est encore actuellement le rural et ce qui est encore occupé par M. Robert pour l'instant.

Je n'ai pas regardé le montant du fonds, mais si je fais appel à ma mémoire, je dirais que nous devons être à peu près à Frs 750'000.-. Qu'est-ce que nous en faisons ? Nous utilisons de temps en temps ce fonds pour améliorer un tout petit peu l'ordinaire des pensionnaires de Sombaille Jeunesse, par exemple pour offrir des petits cadeaux lors des anniversaires, ou encore pour rénover quelques locaux, quelques salles que l'Etat ne peut pas rénover à ses frais. Nous avons par exemple fait des salles vidéo, des salles de jeux. Nous utilisons très peu ce fonds, qui est effectivement très important, et son revenu permet presque de compenser ce que nous y prenons.

Au niveau de la police des constructions et de l'urbanisme, les choses ont été faites dans les règles. Les permis de construire ont été octroyés ou le seront bientôt, sous réserve bien entendu de votre décision d'aujourd'hui, cela va de soi. Le projet est conforme. Il est vrai que M. Robert a dû faire des économies sur le bâtiment, mais le projet a été amélioré par rapport au premier et nous avons trouvé une solution entre l'urbanisme et M. Robert pour qu'il s'intègre mieux dans le paysage.

M. Nussbaumer demandait qui aurait dû payer les Frs 530'000.- si nous avions dû refaire le rural. Cela aurait été Sombaille Jeunesse, donc l'Etat de Neuchâtel, puisque vous savez que Sombaille Jeunesse, même si c'est une institution à statut communal, est financée depuis le désenchevêtrement uniquement par l'Etat de Neuchâtel. Donc l'Etat aurait dû intervenir et ce n'est pas sûr qu'il aurait accepté. Nous aurions alors peut-être dû faire appel à une partie du fonds. Pour nous, c'est beaucoup plus intéressant de pouvoir faire l'opération à laquelle nous allons nous livrer prochainement.

Le fermage, question intéressante. Quand on achète un terrain ou quand on le loue, c'est toujours trop cher. Par contre quand les autres veulent l'acheter ou le

louer, c'est toujours trop bon marché. Ce n'est pas pour vous que je le dis, cette réaction est humaine. Les prix du fermage - je ne parle pas des prix du droit de superficie qui ont été expliqués d'une façon tout à fait complète dans le rapport - ont été fixés par le service de l'économie agricole, l'office du droit foncier, dans une lettre du 22 octobre 2004. Le calcul était le suivant : Nous avons un pré de 17,09 hectares à Frs 2'760.- l'hectare; nous arrivions à Frs 47'168.-. Nous avons un pâturage, une surface épurée, de 18 hectares au lieu de 4 à Frs 2'320.-; nous arrivions à Frs 42'688.-, soit une valeur de rendement déterminante de Frs 89'856.-. Après on fait 3% de cette valeur de rendement (avant c'était 4%, c'est pour cela que certains baux à ferme sont un peu plus élevés), nous arrivons à Frs 2'696.-. Du fait que le bail est conclu pour une longue durée, nous pouvons faire une majoration de 15%. Lorsque nous opérons la majoration : Frs 2'696.- fois 115%, nous arrivons à Frs 3'100.-. Nous n'avons donc pas choisi cette somme comme cela, elle nous a été indiquée par le service de l'économie agricole. En fonction des quelques questions que nous avons entendues à ce sujet-là, nous avons demandé à nouveau la semaine passée à ce service de nous confirmer la teneur de leur lettre du 22 octobre 2004, qui datait quand même de presque deux ans. Dans un courriel d'hier à 8h.39, le chef du service nous a totalement confirmé le contenu du courrier. Il nous a dit qu'effectivement le prix de Frs 3'100.- était le prix qui était justifié par la législation agricole.

Cela répond ainsi aussi à la question de M. Laeng qui s'interroge sur le montant du fermage. Il est vrai que cela peut paraître bas, mais c'est du terrain agricole, ce n'est pas du terrain à construire. Ce n'est pas du terrain pour la construction d'une maison individuelle, par exemple dans le périmètre urbain. C'est un terrain mixte, nous l'avons vu, pour un rural et une maison d'habitation. C'est pour cela que nous avons trouvé une solution à Frs 0,40 le prix du mètre carré pour la mise à disposition. Nous le savons aussi, peut-être que M. Hainard pourra compléter, le terrain agricole est moins cher lorsqu'on a un domaine complet que lorsqu'on loue une parcelle séparée. Tous les spécialistes nous l'ont dit.

Le loyer que nous fixerons pour la partie habitable du rural actuel qui sera l'ancien rural, a été calculé par le service de la gérance communale. Il a été revu par Sombaille Jeunesse. Mme Girardin, les Frs 20'000.- qui ont été mis dans le rapport sont effectivement des sommes qui vont être perçues. Il y aura très peu de travaux à faire sur cette partie-là, un peu de rafraîchissement. Nous arrivons, d'après les calculs de la gérance et de Sombaille Jeunesse à environ Frs 14'000.- pour le futur ex-appartement de M. Robert lorsqu'il aura déménagé et à Frs 7'560.- par année pour l'appartement de M. Stunz père, qui est un plus petit appartement. Ce qui fait que nous arrivons à Frs 21'500.-. Pour être dans la plaque et pour ne pas avoir l'impression d'avoir surestimé les prix de location, nous avons mis Frs 20'000.-.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

Pour la petite histoire, je vous signale que nous avons acquis ce domaine qui faisait 75 poses en 1893 pour Frs 75'000.-. (A la pause, peut-être qu'un agriculteur pourra me renseigner sur la surface d'une pose !) Le nom du vendeur était à l'époque : M. Julien Robert ! Ce qui fait que l'histoire est un perpétuel recommencement. Nous avons acheté ce terrain il y a 113 ans à M. Julien Robert et nous le remettons à disposition de M. Julien Robert pour continuer l'exploitation.

Je vous remercie et je suis à votre disposition si je n'avais pas répondu à toutes les questions.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous allons pouvoir passer au vote de l'arrêté. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté le fassent savoir en levant la main.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons faire une pause de dix minutes. Avant ça, je vais demander au Bureau et aux chefs de groupes de se rencontrer deux minutes dans la salle des témoins concernant le déplacement à Bienne.

**PAUSE**

**M. Alain Parel, président :** Mesdames, Messieurs, je vous prie de vous asseoir et de faire un peu de silence. Nous allons prendre le point 5 de l'ordre du jour. Le débat est ouvert. La parole à M. Chantraine.



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à la modification du Règlement général de commune en vue de  
l'intégration des nouvelles dispositions décidées par le Grand Conseil en matière  
de droits politiques

(du 9 août 2006)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 28 mars 2006, le Grand Conseil a apporté diverses modifications à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984 (RSN 141), dont plusieurs concernent l'exercice des droits politiques sur le plan communal.

Quatre dispositions sont à changer dans notre Règlement général de commune, du 28 septembre 1994 pour le mettre en conformité avec le nouveau droit cantonal :

1. en matière de droit d'initiative communale, la réduction du nombre de signatures requises de quinze à dix pour cent du corps électoral (art. 7 RGC) ;
2. en matière de droit d'initiative communale, la prolongation du délai de récolte des signatures de trois à six mois (art. 8 RGC) ;
3. en matière de droit de référendum communal, la réduction du nombre de signatures requises de quinze à dix pour cent du corps électoral (art. 10 RGC) ;
4. en matière de droit de référendum communal, la prolongation du délai de récolte des signatures de trente à quarante jours (art. 12 RGC).

### **Conséquences sur les finances**

De manière indirecte, il n'est pas à exclure que ces dispositions, qui facilitent grandement l'exercice des droits d'initiative et de référendum sur le plan communal, puissent avoir des conséquences sur les finances de la Ville dans la mesure où les initiatives ou référendums toucheraient des questions financières.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Il n'est pas à exclure qu'une hausse du nombre d'initiatives et de référendums augmente la charge de travail du service en charge du contrôle des signatures, le Contrôle des habitants, et ce malgré la diminution du nombre de signatures requises.

### **Rapprochement et collaborations avec Le Locle**

Aucun élément à signaler.

### **Eléments relatifs au développement durable**

Aucun élément à signaler.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Les articles 7, 8, 10 et 12 du Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, sont modifiés comme suit :

*Art. 7 al. 1 : **Dix** pour cent du corps électoral de la commune peut demander l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement communal, d'une décision du Conseil général (à l'exclusion des élections et nominations) ou d'un projet quelconque intéressant la commune.*

*Art. 8 al. 3 : Les listes de signatures doivent être déposées en une seule fois au Conseil communal au plus tard **six** mois après la publication du texte de l'initiative dans la Feuille officielle.*

*Art. 10 al. 1 : **Dix** pour cent du corps électoral de la commune peut demander que soit soumis au vote populaire: (suite inchangée).*

*Art. 12 : La demande de référendum doit être déposée auprès du Conseil communal dans les **quarante** jours qui suivent la publication de la décision contestée. Lorsque le délai référendaire expire entre le 15 juillet et le 15 août ou entre le 20 décembre et le 10 janvier, il est prolongé de 10 jours.*

**Article 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le Président:                      Le Secrétaire:  
Alain Parel                      Fabien Fivaz

**M. Hughes Chantraine, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ai le plaisir de vous annoncer que le groupe UDC ne s'opposera pas à la modification du règlement général de commune. Il accepte donc ce rapport.

**M. Emile Saison, Les Verts :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe acceptera le rapport.

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** M. le président, les groupes libéral-PPN et radicaux n'ont pas de question et accepteront l'arrêté.

**M. Pierre-Alain Borel, soc. :** M. le président, notre groupe acceptera également ce rapport.

**M. Alain Parel, président :** Quel bonheur, merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La parole au Conseil communal, M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** Merci ! RIRES. APPLAUDISSEMENTS.

**M. Alain Parel, président :** Merci. L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous allons pouvoir passer au vote de l'arrêté. Art. 1, art. 2, art. 7, art. 8, art. 10, art. 12. Que toutes celles qui acceptent l'arrêté le fassent savoir en levant la main.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons maintenant prendre les points 6 et 7. En accord avec tous les partis, il y aura un seul et unique débat. Nous voterons les deux rapports séparément. Le débat est ouvert. La parole à Mme Droz Danzinelli.



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à un nouveau Règlement  
de la Commission de l'action sociale

(du 9 août 2006)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **1. PREAMBULE**

Le Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds (RGP), du 28 septembre 1994, a été partiellement modifié le 23 juin 2005. Parmi les modifications opérées par votre Autorité, le nom de la Commission des Services sociaux a été modifié et est devenu « Commission de l'action sociale » (art. 131 ch. 4 RGP), ceci notamment afin de tenir compte de la fusion des anciens Services sociaux avec l'Unité administrative de Grenier 22 qui comprenait l'Office du travail, l'Agence AVS/AI, l'Office du logement et la Main-d'œuvre étrangère, qui est devenu le Service communal de l'action sociale (SCAS). Au vu de ce changement d'appellation, notre Conseil a décidé vous proposer de revoir le règlement actuel de la Commission des Services sociaux qui date du 11 mars 1976. Le Conseil communal a également profité de l'occasion pour vous suggérer d'harmoniser ce règlement avec celui, plus récent, d'autres commissions de gestion, par exemple celui de la Commission de Sécurité publique, qui a été adopté par votre Autorité lors de sa séance du 21 février dernier.

Comme vous pouvez le constater, en comparant le projet qui vous est soumis au Règlement actuel de la Commission des Services sociaux, celui-ci a été complété par différentes dispositions qui reprennent certains articles du Règlement général et qui précisent mieux les compétences, ainsi que le fonctionnement de la Commission de l'action sociale. Toutefois, aucune modification significative de fond n'a été apportée.

La Commission des Services sociaux a examiné ce projet de Règlement et l'a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 30 mars dernier, sous réserve de deux minimales corrections de forme qui ont été opérées après ce passage en commission.

Signalons enfin que ce Règlement abrogera l'actuel Règlement de la Commission des Services sociaux, du 11 mars 1976.

**2. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES**

Aucune.

**3. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Aucune.

**4. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE**

Aucun.

**5. ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à accepter le Règlement suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :  
Pierre Hainard

Le Chancelier :  
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 111 et 130 et ss du Règlement général  
de la Commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994

a r r ê t e

Août  
2006

---

**REGLEMENT DE LA COMMISSION  
DE L'ACTION SOCIALE**

---

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les art. 111 et 130 et ss du Règlement général de la Commune de La  
Chaux-de-Fonds<sup>1</sup> du 28 septembre 1994

arrête:

Type de  
Commission

**Article premier**

La Commission de l'action sociale est une commission de gestion au  
sens des art. 111 et 130 et ss du Règlement général du 28 septembre  
1994.

Composition

**Art. 2**

<sup>1</sup>Elle se compose de 11 membres élus au début de chaque période  
administrative par le Conseil général et du membre du Conseil communal,  
Directeur/trice des Affaires sociales.

<sup>2</sup>La Commission peut siéger à huis clos, notamment pour traiter des  
situations particulières.

<sup>3</sup>En règle générale, le chef ou la cheffe du Service communal de  
l'action sociale et un-e représentant-e de ce service participent à la  
Commission avec voix consultative, à l'exception des séances à huis clos.

<sup>4</sup>Il est possible d'associer à ses travaux, d'autres personnes internes  
ou externes en fonction des thèmes abordés.

<sup>5</sup>Ses membres sont tenus au secret de fonction.

Présidence et  
Vice-présidence

**Art. 3**

<sup>1</sup>La Commission est présidée par le membre du Conseil communal,  
Directeur/trice des Affaires sociales, qui assure la liaison avec le Conseil  
communal.

<sup>2</sup>La Commission désigne également un-e Vice-président-e qui vote et  
départage en cas d'égalité.

Procès-verbal

**Art. 4**

La présidence assure la tenue d'un procès-verbal de séance.

## Attributions

**Art. 5**

<sup>1</sup>La Commission exerce la surveillance des activités dévolues au Service communal de l'action sociale et prend toute initiative utile pour développer ou améliorer les prestations de ce service en faveur de la population.

<sup>2</sup>Elle se prononce sur le budget et les comptes annuels.

<sup>3</sup>Elle émet un préavis sur tout objet donnant lieu à un rapport du Conseil communal au Conseil général.

<sup>4</sup>Elle peut examiner toute question et formuler toute proposition en relation avec la politique sociale en Ville de La Chaux-de-Fonds.

## Groupes de travail

**Art. 6**

Pour l'étude d'un objet particulier ou à chaque fois qu'elle le juge utile, la Commission peut constituer des groupes de travail.

## Séances

**Art. 7**

<sup>1</sup>La Commission siège aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire.

<sup>2</sup>Le Conseil communal, la Présidence, ou trois membres de la Commission peuvent demander la convocation d'une séance avec une proposition d'ordre du jour.

<sup>3</sup>Les convocations sont envoyées par la présidence 10 jours à l'avance, sauf cas d'urgence, et comportent l'ordre du jour et, le cas échéant, une documentation appropriée.

## Décisions

**Art. 8**

<sup>1</sup>Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants.

<sup>2</sup>L'article 118 du Règlement général, du 28 septembre 1994, est applicable en ce qui concerne les décisions.

## Renvoi

**Art. 9**

Au surplus, les dispositions du Règlement général, du 28 septembre 1994, sont applicables.

## Dispositions finales

**Art. 10**

Le présent règlement abroge le Règlement de la Commission des Services sociaux du 11 mars 1976 et entre en vigueur le jour de sa sanction par le Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:  
Alain Parel

Le Secrétaire:  
Fabien Fivaz

11  
mars  
1976

---

## REGLEMENT DE LA COMMISSION DES SERVICES SOCIAUX

---

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les art. 111 et 130 et ss du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds<sup>1</sup> du 28 septembre 1994, en particulier l'article 131

Considérant que les activités des Services sociaux et de sa Commission s'étendent largement au-delà des tâches d'assistance.

arrête:

Composition

#### Article premier

<sup>1</sup>La Commission des Services sociaux se compose de 11 membres nommés au début de chaque période administrative par le Conseil général. Elle est présidée par le Conseiller communal, Directeur des Services sociaux, qui assure la liaison avec le Conseil communal. Elle désigne un vice-président et un secrétaire.

<sup>2</sup>Elle peut faire appel à un membre du personnel des services concernés, avec voix consultative, ou à un tiers.

Attributions

#### Art. 2

<sup>1</sup>Elle exerce la haute surveillance sur l'exécution des tâches dévolues aux Services sociaux de la Commune et prend toute initiative utile pour développer ou améliorer leurs prestations en faveur de la population.

<sup>2</sup>Elle examine le budget et les comptes annuels avant qu'ils soient soumis au Conseil général. Elle les approuve ou formule des critiques ou des réserves.

<sup>3</sup>Pour l'étude d'un objet particulier, elle peut constituer une sous-commission, permanente ou temporaire.

Séances

<sup>1</sup> RSC 10.10

#### Art. 3

<sup>1</sup>La Commission siège aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins deux fois par année.

<sup>2</sup>Elle est convoquée par le Président ou sur demande de 3 de ses membres avec une proposition d'ordre du jour.

<sup>3</sup>Les convocations, envoyées 10 jours à l'avance sauf cas d'urgence, comportent l'ordre du jour et une documentation appropriée.

<sup>4</sup>Le chef des Services sociaux participe avec voix consultative aux séances. Il fait rédiger et contrôle le procès-verbal.

Dispositions  
finales

#### Art. 4

<sup>1</sup>Le Règlement de l'assistance publique à La Chaux-de-Fonds, du 17 octobre 1893, est abrogé.

<sup>2</sup>Le présent règlement entrera en vigueur dès son adoption par le Conseil général.

Adopté le 11 mars 1976 par le Conseil général

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire:  
H. Lengacher

La Présidente:  
L. Hunziker

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif au Règlement de la Commission des Infrastructures

(du 16 août 2006)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

**1. PREAMBULE**

Le Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, qui a été partiellement modifié le 24 novembre 2005, prévoit en son article 111, que les compétences des Commissions de gestion, dont fait partie la Commission des Infrastructures, sont définies par un Règlement approuvé par le Conseil général.

Ce Règlement remplace celui de la Commission des Travaux publics du 12 avril 1978.

Ladite Commission a étudié un projet de règlement et l'a adopté à l'unanimité des membres présents dans sa séance du 7 février 2006. C'est ce projet, légèrement remanié pour le rendre compatible avec les autres règlements, que nous vous soumettons.

**2. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES**

Aucune.

**3. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Aucune.

**4. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE**

Aucun.

**5. ELÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à accepter le Règlement suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 111 et 130 et ss du Règlement général  
de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994

a r r ê t e

Août 2006

**REGLEMENT DE LA COMMISSION  
DES INFRASTRUCTURES**

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les art. 111 et 130 et ss du Règlement général de la  
Commune de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994

arrête :

Type de  
Commission

**Article premier**

La Commission des Infrastructures est une commission de  
gestion au sens des art. 111 et 130 et ss du Règlement  
général du 28 septembre 1994.

Composition

**Art. 2**

<sup>1</sup>Elle se compose de 11 membres élus au début de  
chaque période administrative par le Conseil général et du  
membre du Conseil communal Directeur/trice des  
Infrastructures

<sup>2</sup>En règle générale, les chef-fe-s de service et un-e  
représentant-e du personnel participent à la Commission avec  
voix consultative.

<sup>3</sup>Il est possible d'associer à ses travaux d'autres  
personnes, internes ou externes, en fonction des thèmes  
abordés.

<sup>4</sup>Ses membres sont tenus au secret de fonction sauf  
décision contraire de la Commission.

Présidence et  
Vice-présidence

**Art. 3**

<sup>1</sup>La Commission est présidée par le membre du Conseil  
communal, Directeur/trice des Infrastructures, qui assure la  
liaison avec le Conseil communal.

<sup>2</sup>La Commission désigne également un-e Vice-  
président-e qui vote et départage en cas d'égalité.

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Procès-verbal      | <p><b>Art. 4</b></p> <p>La Présidence assure la tenue d'un procès-verbal de séance.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Attributions       | <p><b>Art. 5</b></p> <p><sup>1</sup>La Commission exerce la surveillance des activités dévolues au dicastère des Infrastructures et prend toute initiative utile pour développer ou améliorer les prestations de ce dicastère en faveur de la population.</p> <p><sup>2</sup>Elle se prononce sur le budget et les comptes annuels.</p> <p><sup>3</sup>Elle émet un préavis sur tout objet donnant lieu à un rapport du Conseil communal au Conseil général.</p> <p><sup>4</sup>Elle peut examiner toute question et formuler toute proposition en relation avec la politique du dicastère des Infrastructures.</p> |
| Groupes de travail | <p><b>Art. 6</b></p> <p>Pour l'étude d'un objet particulier ou à chaque fois qu'elle le juge utile, la Commission peut constituer des groupes de travail.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Adjudications      | <p><b>Art. 7</b></p> <p>La Commission participe à l'élaboration des critères de base des adjudications.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Séances            | <p><b>Art. 8</b></p> <p><sup>1</sup>La Commission siège aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire.</p> <p><sup>2</sup>Le Conseil communal, la Présidence, ou trois membres de la Commission peuvent demander la convocation d'une séance avec une proposition d'ordre du jour.</p> <p><sup>3</sup>Les convocations sont envoyées par la Présidence 10 jours à l'avance, sauf cas d'urgence, et comportent l'ordre du jour et, le cas échéant, une documentation appropriée.</p>                                                                                     |
| Décisions          | <p><b>Art. 9</b></p> <p><sup>1</sup>Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants.</p> <p><sup>2</sup>L'article 118 du Règlement général du 28 septembre 1994 est applicable en ce qui concerne les décisions.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Renvoi             | <p><b>Art. 10</b></p> <p>Au surplus, les dispositions du Règlement général du 28 septembre 1994 sont applicables.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Dispositions  
finales

**Art. 11**

<sup>1</sup>Le présent règlement abroge le Règlement de la Commission des Travaux publics du 12 avril 1978 et entre en vigueur le jour de sa sanction par le Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:  
Alain Parel

Le Secrétaire:  
Fabien Fivaz

**Mme Sonia Droz Danzinelli, Les Verts :** M. le président, Mesdames et Messieurs. Les deux rapports seront acceptés par les Verts.

**Mme Nadia León, POP :** Le POP acceptera le rapport.

**M. Alain Parel, président :** On est bien d'accord. C'est bien les rapports.

**Mme Nadia León, POP :** Les deux rapports.

**Mme Nadia Kaious Jeanneret, soc. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous trouvons tout à fait normal de réactualiser les règlements des commissions et nous y sommes favorables. D'autant plus qu'il y a un effort d'harmonisation dans ces divers règlements des commissions.

Toutefois, nous avons une toute petite remarque qui a été observée en ce qui concerne son écriture. Par exemple à l'art. 2 du point 3 du règlement de l'action sociale, nous préférons la formule "le chef" ou "la cheffe" écrit en toutes lettres, plutôt que les formules, "qu'un-e représentant-e" que nous aimerions voir écrit en toutes lettres : "un représentant" ou "une représentante" afin d'accorder tous les avis positifs de tout le monde. Ceci dit, c'est la même remarque que nous avons pour les deux rapports et deux règlements, ainsi que celui de la commission des infrastructures. Merci.

**M. André Schreyer, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le rapport relatif au nouveau règlement de la commission de l'action sociale a retenu l'attention du groupe UDC, particulièrement les membres de ladite commission. Après analyse, le groupe accepte l'adoption de ces règlements.

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les groupes libéral-PPN et radicaux accepteront les deux rapports.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** Merci !

**M. Alain Parel, président :** C'est de l'express, ça va plus vite que ce que je peux écrire ! La parole à M. Fivaz.

**M. Fabien Fivaz, Les Verts :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Au règlement de la commission des infrastructures, il manque un point à l'art. 2, al. 1 à la fin de la phrase ! RIRES.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La modification est faite. M. Berberat.

**M. Didier Berberat, conseiller communal (Instruction publique et affaires sociales) :** Juste une petite remarque que j'aurais voulu donner avant. Dans le rapport

qui est imprimé, vous aurez sûrement remarqué, puisque vous l'avez tous lu, qu'à l'art. 4 du projet de règlement, le titre est : procès-verbal. Je ne sais pas pour quelle raison cette mention a sauté lors d'une des différentes versions du rapport. Merci beaucoup.

**M. Alain Parel, président :** Merci. M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris bonne note du manco du point. Par contre, j'aimerais revenir sur l'art. 7 qui confirme que la commission participe à l'élaboration des critères de bases des adjudications. C'est ce qui avait été demandé par ladite commission. Elle ne participe pas aux adjudications, mais elle participe à l'élaboration des critères d'adjudications. Merci.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter l'arrêté du rapport relatif au nouveau règlement de la commission de l'action sociale. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6, art. 7, art. 8, art. 9, art. 10. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté le fassent savoir en levant la main.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons voter l'arrêté du rapport du Conseil communal relatif au règlement de la commission des infrastructures. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6, art. 7, art. 8, art. 9, art. 10. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'arrêté le fassent savoir en levant la main.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons passer à l'urgence de l'interpellation du groupe UDC. Je rappelle que c'était au départ une motion du groupe qui a muté en interpellation urgente. Pour traiter de l'urgence, M. Chantraine.

#### **Voir texte en début du procès-verbal**

**M. Hughes Chantraine, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. L'urgence sur cette interpellation est demandée, car l'organisation de la MégaBike est également dans le collimateur de ces mêmes instances cantonales qui prennent plus cas du problème du Grand Tétras que des manifestations et des organisations que nous avons ici, se moquant totalement de la population en interdisant systématiquement toutes les manifestations sportives dans les environs, même lointains, des zones de nidification du coq de bruyère.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'organisation d'une telle ampleur nécessite quand même entre huit et dix mois de préparation. Si l'interpellation n'était pas assortie d'une clause d'urgence, elle risquerait d'être traitée bien après que les torts

irréparables aient été commis. Tant que la MégaBike restera soumise à la vindicte des chefs de services du DGT, je maintiendrai la clause d'urgence !

**M. Alain Parel, président :** Merci. Pour le Conseil communal, M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'opposera à l'urgence, puisqu'il n'y a pas fondamentalement d'urgence. C'est une lapalissade ! Ensuite, le Conseil communal est parfaitement conscient des problèmes. Il va en parler avec le Conseil d'Etat. L'urgence ne nous paraissant pas fondée, le Conseil communal la refuse.

**M. Alain Parel, président :** Merci. L'urgence étant combattue, est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter l'urgence. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'urgence le fassent savoir en levant la main.

**L'urgence est acceptée par 16 voix contre 9 oppositions.**

**M. Alain Parel, président :** Le Conseil communal pense-t-il répondre ? Avant, le développement de l'interpellation, M. Chantraine.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Il est effarant de voir que la loi est bafouée, la compétence et l'intégrité territoriale de la commune aussi. Car un décret de 1996 fixe très clairement les limites de zones de surveillance et de protection de la faune "à risque". Or ce décret n'est pas observé par les services de l'Etat, qui opposent une fin de non-recevoir pour toute demande se situant à moins de un kilomètre en dehors de ces zones. La limite a été augmentée sans décision ni consultation, de manière parfaitement autoritaire et arbitraire. On est en droit de se demander pour qui les services de l'Etat travaillent ? Va-t-on en arriver à interdire toute activité humaine dans les Montagnes neuchâteloises ? C'est-à-dire de vider notre commune, notre ville de ses habitants, de peur qu'ils ne nuisent à la tranquillité d'une vingtaine de gallinacés ?

Les retombées financières pour le canton avaient été estimées par les services de la commune à environ Frs 3'500'000.- dont une grande partie pour la Ville de La Chaux de Fonds. Sans compter sur la promotion gratuite de nos sites auprès d'une population aisée et friande de nos grands espaces verts. Or, la manifestation des Master de course d'orientation, je vous le rappelle, n'ayant pas lieu chez nous, nous nous voyons privés de cette manne importante. Il n'y a pas de raison pour que notre commune paie pour les attermoissements intolérables des services de l'Etat et pour les décisions dictatoriales du chef du Département de la gestion du territoire. Tout le monde a encore en mémoire l'interdiction pour la course de côte à la Vue-des-Alpes... C'est d'autant plus regrettable que sous l'ancienne législature, il avait été décidé de promouvoir la région par l'attrait merveilleux qu'offraient nos montagnes pour le tourisme "vert" et sportif. C'est en parfaite contradiction avec les décisions prises actuellement par le Conseil d'Etat. A l'heure où le Conseil communal a décidé de s'atteler à la réelle problématique de la politique sportive, voilà un bon moyen de

soutenir les organisateurs de manifestations qui semblent tant gêner les instances vertes du Conseil d'Etat. Je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Veya.

**M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais être assez bref, finalement, parce que ni le Conseil communal ni la commission des sports d'ailleurs n'ont attendu votre interpellation ou celles qui ont été déposées au Grand Conseil pour se préoccuper de cette question, qui, vous le savez tous, a beaucoup agité divers microcosmes, donc pas seulement celui des organisateurs d'événements sportifs.

Je réponds tout d'abord très brièvement à la possibilité de demander des dommages et intérêts au Canton. Je vous fais grâce de la note du service juridique, mais en l'espèce les conditions ne sont pas réalisées pour que la Ville de La Chaux-de-Fonds puisse demander des dommages et intérêts au Canton.

En ce qui concerne les liens et les relations que nous avons avec l'ANCO (association neuchâteloise de course d'orientation), la Ville de La Chaux-de-Fonds avait par courrier en 2004 manifesté son soutien à cette association. Très dernièrement, je crois la semaine passée ou la semaine d'avant, l'ANCO nous a recontacté pour demander si la ville maintenait son soutien pour l'éventualité de l'organisation d'ici quatre ans je crois des nouveaux championnats du monde (je ne suis plus sûr de la date), et le Conseil communal a répondu par courrier du 11 août 2006, que la Ville réitérait son soutien à cette association pour l'organisation de cet événement sportif.

En ce qui concerne plus largement la question du périmètre de la protection de la faune, le 30 juin 2006, le Conseil communal a écrit au chef du DGT. La lettre a été donnée en copie à M. Bernard Soguel, Conseiller d'Etat, chef du DEC et à la commission des sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est une lettre assez longue, de plus de deux pages, que je tiens volontiers à votre disposition, mais je ne vais non plus pas en donner lecture ici. Ce courrier reprenait, si ce n'est l'intégralité, une bonne partie des critiques ou des questions que vous vous posiez. En date du 18 juillet 2006, nous avons reçu une réponse de M. Cuche - nous avons d'ailleurs fait connaître cette réponse à la commission des sports - qui accuse juste réception de notre lettre et qui nous indique que le projet de délimitation des périmètres de protection de la faune va être mis en consultation à la rentrée et que nous aurons ainsi l'occasion de faire dans ce cadre les remarques que nous souhaitons. Nous avons déjà eu l'occasion en d'autres circonstances entre ce printemps, au moment où la polémique est née et aujourd'hui, de nous entretenir avec plusieurs Conseillers d'Etat. C'est le cas avec M. Soguel dans le cadre de Tourisme neuchâtelois, avec Mme Perrinjaquet dans le cadre de la politique des sports et bien sûr également avec M. Cuche. Donc à ce jour le Conseil communal a fait ce qu'il pouvait faire. Il est clair que le dossier est suivi de près, parce qu'effectivement il y a un enjeu autour de certaines manifestations qui s'organisent chez nous. Nous pouvons prendre l'exemple du Gigathlon. Un événement de cette sorte ne serait plus possible dans nos montagnes. Donc nous resterons vraiment attentifs à cette question. Je vous promets que la commission des sports et toutes les personnes qui le souhaitent seront tenues

informées des résultats. Déjà par la presse, parce que j'imagine que quand les décisions vont être prises, la presse informera la population.

**M. Alain Parel, président :** Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

**M. Hughes Chantraine, UDC :** L'interpellateur est totalement satisfait de la réponse du Conseil communal. Il remercie d'ailleurs le Conseil communal du travail effectué. Je voulais juste donner une petite précision.

**M. Alain Parel, président :** Non, c'est oui ou non.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** C'est que le titre n'est qu'une galéjade.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Nous allons passer à l'interpellation urgente du groupe libéral-PPN, courrier adressé aux membres du Conseil général. Nous allons débattre de l'urgence, M. Iff.

**Voir texte en début du procès-verbal**

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** M. le président, Mesdames et Messieurs. Je ne vais pas revenir sur le choc qu'a provoqué la lecture de ce courrier adressé aux membres du Conseil général dans nos groupes libéral-PPN et radical. Je dois dire qu'à la lecture de cette lettre, nous avons vraiment été assez surpris. Raison pour laquelle, nous aimerions bien que certaines des questions qui ont été posées dans cette interpellation obtiennent une réponse rapidement pour que nous puissions savoir à quelle sauce nous serons mangés lors des prochaines semaines qui vont être rudes vu le budget qui devra être bouclé et les débats que nous aurons au sein du Conseil général. Raison pour laquelle nous aimerions avoir des réponses à ces questions avant d'entreprendre ces débats. Je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Pour le Conseil communal, M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Afin d'atténuer le choc, le Conseil communal accepte l'urgence. Mais nous vous demandons de pouvoir y répondre à la prochaine séance.

**M. Alain Parel, président :** Effectivement. Pour développer l'interpellation, M. Iff.

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** M. le président, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie d'avoir accepté l'urgence. Je crois que le texte de notre interpellation est assez clair. Nous attendons impatiemment les réponses à nos questions. Merci.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour, le point 8. La parole à M. Chantraine.

**Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 26 octobre 2005 « Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds »**

Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds

Nous assistons dernièrement à une explosion de soutien à l'œuvre de Le Corbusier : expositions - inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, etc...

Si, dans l'idée, il est manifestement important de s'y associer, voire d'en tirer profit pour le développement et l'image de notre ville, il reste manifestement notoire que l'on croise dans les rues beaucoup plus souvent les œuvres d'un autre enfant du pays que celles d'Edouard Jeanneret, les voitures de Monsieur Louis Chevrolet.

Il ne serait pas inopportun d'en souligner également l'appartenance à notre « patrimoine » culturel, et cela par quelques événements un peu plus marqués que la parade bisannuelle à l'occasion de la braderie.

En conséquence, nous prions le Conseil communal d'étudier la possibilité de manifester notre soutien vibrant à l'œuvre de Louis Chevrolet .

**M. Hughes Chantraine, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Je prie tout d'abord les responsables du Louis Chevrolet Event du petit accroc qui a été fait à leur engagement et travail, car en effet, la manifestation n'est pas bisannuelle et n'a rien à voir avec la Braderie. M. André Rochat, concepteur et organisateur de la manifestation, lors des nombreux entretiens que nous avons eus ensemble, m'a laissé entendre que cette confusion montrait bien tout le travail qui restait à faire pour que Louis Chevrolet soit reconnu au sein même de notre ville !

Quoi qu'il en soit, dans la situation qui est la nôtre, il faut faire feu de tout bois pour arriver à promouvoir notre belle et grande ville à l'extérieur de nos frontières communales. Si la motion inter-partis concernant l'œuvre de Le Corbusier va précisément dans ce sens, il ne faut surtout pas s'arrêter là !

Profitons de ce que certaines grandes personnalités de La Chaux de Fonds nous ont légué, un savoir-faire horloger, une technologie en microtechnique, et bien entendu, un patrimoine artistique et architectural riche. Nous avons beaucoup de ces dignes représentants de notre contrée qui ont laissé des traces bien présentes dans la vie de tous les jours et de tout le monde, Edouard Jeanneret-Gris (dit Le Corbusier), Louis Chevrolet, Frédéric Sauter (dit Blaise Cendrars) ou encore Léon Breitling par exemple. Il ne serait pas judicieux, au vu du contexte actuel, de ne pas profiter de ce que ces personnages haut en couleur peuvent donner comme image très porteuse de notre cité.

Et c'est pourquoi, le groupe UDC propose qu'une étude soit menée pour définir s'il est possible, dans quelles mesures et avec quels moyens, de baser une certaine promotion de la ville sur ces hommes célèbres. En particulier, Louis-Joseph Chevrolet, qui, à notre sens, est plus accessible pour le grand public.

Déjà des idées fusent : Profiter du portail de la Confédération "presence.ch", en particulier avec son nouveau site américain : swiss roots, How Swiss are you ? où l'on parle bien sûr de Chevrolet, de la Suisse, mais, étonnamment, jamais de La Chaux de Fonds !

Proposer à Chevrolet Suisse ou même Europe de distribuer à chaque nouvel acquéreur d'une Chevrolet, un flyer qui expliquerait les origines du concepteur de la

marque de sa voiture. ...Quelques pistes pour faire retentir le nom de notre commune ailleurs que dans les manchettes de journaux vantant les mérites de notre système fiscal ou la hauteur de nos tas de neige. M. le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Veya.

**M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** Décidément, ça va être une soirée pénible pour vous. Je dis ça, parce que c'est toujours moi qui intervient pour l'instant ! RIRES. D'emblée pour vous dire que le Conseil communal entre en matière sur la motion du groupe UDC. Vous le savez, Louis-Joseph Chevrolet est né en 1878 à La Chaux-de-Fonds. Pour son plus grand bonheur, il a quitté notre ville à sept ans. Ce qui fait qu'il a laissé peu de traces. Quand bien même serait-il devenu architecte par la suite, il aurait laissé peu de traces. Il est vrai que là nous pouvons déjà faire une petite différence par rapport à Le Corbusier qui a tout de même laissé des traces dans notre cité. La question de savoir si la ville doit mettre en valeur ou non le nom Chevrolet ou d'autres noms célèbres n'est pas tout à fait nouvelle. En effet, il avait été suggéré il y a quelques années déjà par le biais de Tourisme neuchâtelois, d'édifier une sorte de mémorial Chevrolet afin de répondre à des demandes d'admirateurs de celui-ci, et notamment de ceux qui participent à la Chevrolet Event du mois de septembre, qui est effectivement annuelle. Il s'agissait de trouver un lieu visible et accessible aux automobiles. L'idée des demandeurs était de pouvoir se faire photographier devant quelque chose qui rappelle Chevrolet. Nous n'avons pas sa maison de naissance puisqu'elle a été détruite, mais l'idée de prévoir quelque chose, une sculpture, a été évoquée. Il a été suggéré d'utiliser les abords de la rue qui porte le même nom, mais cette idée n'a pas pu être retenue dans la perspective de la construction de la H20. Le service de l'urbanisme pense toujours, pensait déjà, que c'était une bonne idée et qu'il fallait reprendre cette recherche. Le Conseil communal s'y attellera. Il vous tiendra informé de ses démarches. Il espère, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, pouvoir mettre cette carte de plus dans le jeu que l'on peut montrer pour développer notre tourisme et améliorer notre image.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La motion est-elle combattue ? La parole à M. Curty.

**M. René Curty, rad. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vous donne la position des groupes libéraux et radicaux par rapport à la motion Chevrolet.

Je n'oserai pas dire que les membres de l'UDC ne sortent qu'une fois tous les deux ans à l'occasion de la Braderie. Mais ils semblent ignorer – ils l'ont appris entre temps – que l'on va fêter cette année la dixième édition du Louis Chevrolet Event qui s'appelait à l'origine le Mémorial Louis Chevrolet.

La manifestation se déroule sur trois ou quatre jours avec départ et arrivée à La Chaux-de-Fonds. Les participants au rallye ont ainsi eu l'occasion de sillonner les routes de Suisse et de Bourgogne et ont notamment visité en 2002 les salines d'Arc-et-

Senans classées au patrimoine mondial de l'Unesco, prouvant au passage que belles mécaniques et vieilles pierres font bon ménage.

L'édition 2006 se déroulera du 31 août au 3 septembre. Donc si vous voulez y aller, il faut vous dépêcher. Il n'y a pas besoin d'avoir une Chevrolet. Même si vous avez une vieille "Citron" ou autre chose, vous pouvez y aller. Les renseignements sont disponibles sur le site Internet de la manifestation ainsi qu'à l'office du tourisme à Espacité. Sachez quand même qu'après un passage dans l'Oberland bernois, il y aura un dîner officiel dans un cadre Art Nouveau, centenaire et insolite.

Aux yeux des partis radical et libéral le souvenir de Louis Chevrolet se porte bien et n'a pas besoin du soutien vrombissant du Conseil communal qui doit peut-être donner des gaz ailleurs...

**M. Daniel Musy, soc. :** M. le président, Mesdames, Messieurs. La motion est intéressante, parce qu'elle pose le problème du bien entre une ville et ses grands hommes et elle essaye de mettre au même niveau Le Corbusier et Chevrolet. Quels sont les critères pour agir à propos des grands hommes qui sont nés chez nous ? D'abord, ce que ce grand homme a fait dans cette ville. C'est vrai qu'il y a là une très grande différence entre Le Corbusier et Chevrolet. Le Corbusier a vécu presque trente ans dans cette ville, Chevrolet très peu. Un autre critère, c'est ce que nous pouvons retirer dans une ville en fonction du patrimoine qui a été légué. La motion parle du patrimoine culturel. Mais nous aimerions rappeler que l'important dans le patrimoine culturel, c'est ce que l'homme a pu laisser comme œuvre, comme monument ou comme objet de valeur. Dans ce sens-là, il y a une grande différence entre les villas Le Corbusier qui sont visitées depuis l'ouverture de la Maison Blanche par des centaines et des centaines, sinon des milliers de visiteurs et les visiteurs qui viendraient pour Chevrolet, mais voir et faire quoi ? C'est la raison pour laquelle nous préférons, comme le parti radical et le parti libéral, que le désir de vrombissement et l'organisation d'événements autour de Chevrolet restent l'initiative d'associations privées, comme ça l'a d'ailleurs été avec Le Corbusier, le moteur du soutien à Le Corbusier, est venu des acteurs de la vie associative. Rien n'empêcherait que des projets volontaristes des amis de Chevrolet qui souhaiteraient que la ville s'engage peut-être un peu plus sur un vrai projet puissent être ensuite soutenus. Mais je pense que, et c'est peut-être un paradoxe, le parti socialiste soutiendrait plutôt l'initiative privée. C'est la raison pour laquelle il ne soutiendra pas cette motion.

**M. Pierre Willen, Les Verts :** M. le président, Mesdames et Messieurs. Au vu du peu de patrimoine que l'enfant Louis Chevrolet a laissé à La Chaux-de-Fonds et au vu du travail réalisé par les associations privées et les personnes qui organisent le week-end qui va venir, nous pensons que ce que Chevrolet a légué en ville est pour nous suffisant et que le Conseil communal doit garder son énergie pour d'autres problèmes. Le groupe des Verts refusera cette motion.

**M. Théo Bregnard, POP :** Pour notre groupe parmi les trois C dignes de figurer dans les dictionnaires, la préférence va largement à l'écrivain. Néanmoins, ayant suivi les avis du Conseil communal, nous estimons que l'opportunité de valoriser les œuvres de personnages de notre ville, comme Louis Chevrolet, peut être une bonne

chose. Néanmoins, nous partageons des réticences, notamment dans la différence fondamentale entre le patrimoine légué par Le Corbusier et le patrimoine légué par M. Chevrolet. Donc de ce point de vue-là, nous partageons certaines réticences. Mais nous ne nous opposerons pas au fait de penser à la mise à valeur de certains grands hommes. Je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole est-elle encore demandée ? M. Locorotondo.

**M. Angelo Locorotondo, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Ne voit-on pas érigés partout des Vénus, des mirages, à gauche et à droite et en Suisse ? Et pourquoi pas une Chevrolet Corvette sur un rond-point ici en ville ? Voilà, M. le président.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Veya.

**M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Je crois que les deux démarches ne sont pas incompatibles, entre la motion de M. Chantraine et l'initiative privée. Pour moi, la question va se poser ainsi. Il est clair que quand j'aurai à traiter de cette motion, les premières personnes que je vais contacter sont les gens du Louis Chevrolet Event. La question est plutôt de savoir qui va donner l'impulsion. Est-ce que c'est eux qui vont donner l'impulsion à la commune ou est-ce que c'est la commune qui va chercher l'impulsion avec eux ? Mais il n'est absolument pas inenvisageable que l'impulsion parte du Conseil communal et soit relayée ensuite par l'association. Je n'ai pas de souci particulier avec ça.

**M. Alain Parel, président :** La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter. Que toutes celles et ceux qui acceptent la motion, le fassent savoir en levant la main.

**La motion est refusée par 16 voix contre 10.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons passer au point 9 de l'ordre du jour. Un amendement a d'ailleurs été déposé par le groupe libéral-PPN. Vous l'avez tous reçu. Pour développer la motion, M. Schafroth.

#### **Motion de M. Marc Schafroth**

##### Pour une administration communale sans fumée

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le tabagisme qu'il soit actif ou passif est néfaste pour la santé. Chaque année le cancer des poumons fait de nombreuses victimes. Il est connu également que la fumée accélère le vieillissement des locaux, nécessitant un rafraîchissement plus rapide que normal.

A l'heure où l'on parle de plus en plus de zone fumeur et zone non fumeur, il devient opportun de parler de lieux totalement non fumeurs. Après l'hôpital de la ville qui a

instauré un « hôpital sans fumée » dès le mois de septembre 2005, il serait temps que les locaux de l'Administration communale soient également décrétés non fumeurs.

Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier une solution afin que les locaux de l'Administration communale soient décrétés non fumeurs autant pour le personnel qui les occupe que pour les personnes qui s'y rendent pour quelque raison que ce soit.

**M. Marc Schafroth, UDC :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Comme il est dit dans la motion, les chiffres parlent d'eux-mêmes et c'est sur ces chiffres-là que je vais m'attarder. Lorsqu'on les lit, on en attrape la chaire de poule.

Chaque année, 8'000 personnes meurent en Suisse à cause du tabac, soit, si l'on développe, 37% meurent d'un cancer dont 25% uniquement du poumon, ce qui représente environ 3'000 personnes. 18% de maladies respiratoires, dont le risque accroît de 65% les cas de bronchites et 51% les cas d'asthme.

Le tabagisme passif, lui, tue environ 1'000 personnes par an et c'est une estimation prudente qui est faite là. C'est deux fois plus que les accidents de la route. Les personnes touchées par la fumée passive (quel que soit le lieu, dont le lieu de travail) voient le risque d'attaque d'apoplexie s'accroître d'environ 80% et le risque d'infarctus d'environ 25%. La fumée passive engendre la maladie, l'incapacité et hélas le décès. Elle est cent fois plus dangereuse que l'amiante dans les immeubles.

Le personnel travaillant dans les établissements publics et de l'administration est largement plus exposé. N'a-t-il pas le droit à la sécurité au travail ? L'Université de Neuchâtel, l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, les écoles professionnelles et finalement les Transports publics sont devenus lieux sans fumée. Selon un sondage, 71,7% de la population soutient que les bâtiments publics soient sans fumée et ce chiffre concerne également l'administration.

71% des Suisses de plus de quinze ans sont non-fumeurs. Mais chaque jour, 21% d'entre eux fument passivement de une à trois heures et 6% plus de trois heures. Environ la moitié des non-fumeurs actifs sont exposés à la fumée des autres sur le lieu de travail (y compris durant la pause). Dans la fumée de cigarette on trouve plus de 4'000 substances dont 40 au minimum sont cancérigènes. A ce jour, selon les spécialistes mondiaux de la santé publique, un fumeur passif pour huit fumeurs actifs meurt.

Finalement, quelques chiffres concernant les diagnostics médicaux et les jours de soins liés au tabac. Chaque jour, nous avons 3'406 diagnostics de maladies respiratoires dus à la fumée qui touchent les hommes et 1'209 qui touchent les femmes. Le cancer touche 5'127 hommes pour 1'298 femmes. Selon tous les diagnostics effectués (hommes et femmes), il est effectué 22'703 diagnostics par jour. Pour les mêmes critères, les jours de soins, hommes et femmes confondus, représentent 325'339 jours. Avec ces chiffres, nous pouvons comprendre que nous demandons que l'administration communale se fasse aussi une administration sans fumée, afin de préserver la santé du personnel. Je vous remercie.

**M. Alain Parel, président :** Merci. Nous allons traiter l'amendement. Je vais donner la parole à M. Ummel s'il vous plaît.

**Voir texte au début du procès-verbal**

**M. Christophe Ummel, lib.-PPN :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Les groupes libéral-PPN et radical se sont penchés avec intérêt sur la problématique que soulève cette motion, à savoir la fumée dans les locaux de l'administration communale. La fumée dans l'administration communale pose trois problèmes distincts. 1. Conservation des locaux : l'odeur s'incruste et les revêtements jaunissent, les locaux nécessitent une rénovation plus fréquente. 2. Efficacité des personnes : on peut imaginer que de fumer abondamment à son poste de travail diminue l'efficacité d'une personne. 3. Confort et santé des employés non-fumeurs.

Pour autant, nos groupes se refusent de mettre les fumeurs au ban de la société et sont convaincus qu'il est possible de solutionner ces trois problèmes sans interdire totalement la fumée dans les locaux de l'administration communale, ceci en faisant preuve d'un minimum de bon sens et de sensibilité. C'est la raison pour laquelle ils déposent l'amendement que vous avez devant les yeux, et dont je vous communique la teneur. Il est donc proposé de supprimer le dernier paragraphe et de le remplacer par les termes suivants : "Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'interdire la fumée à la place de travail pour toute l'administration communale et l'aménagement d'un endroit fumeur dans les bâtiments de l'administration communale". Tout cela est possible sans frais d'investissement assorti d'une interdiction totale de fumer dans ces mêmes bâtiments. Ces mesures devraient avoir pour effet de réduire significativement la fumée dans les locaux de l'administration communale et d'ainsi solutionner les trois problèmes énumérés plus haut.

Les groupes libéral-PPN et radical accepteront donc la motion amendée.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole au Conseil communal, M. Hainard.

**M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) :** M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte la motion amendée, en précisant qu'il souhaite réfléchir à une solution nuancée encore à définir, comme par exemple l'interdiction de fumer dans les lieux de travail et publics avec définition de coins fumeurs. Le Conseil communal entend aussi attendre les propositions que fera le Conseil d'Etat en réponse à une motion du Grand Conseil. Ensuite, il y aura évidemment une large consultation à faire avec les représentants du personnel.

J'ai une petite remarque à faire. Aujourd'hui, le TF a inversé la présomption, en ce sens que si un collaborateur souffrant objectivement de la fumée des autres le demande, il faut non pas prévoir des lieux spéciaux pour les non-fumeurs, mais prévoir des lieux spéciaux pour les fumeurs. Petite nuance.

Le Conseil communal accepte la motion amendée.

**M. Alain Parel, président :** Merci. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote de l'amendement. Que toutes celles et ceux qui acceptent l'amendement le fassent savoir en levant la main.

**L'amendement est accepté par 34 voix contre 1 opposition.**

**M. Alain Parel, président :** Nous allons voter la motion amendée. Que toutes celles et ceux qui acceptent la motion amendée le fassent savoir en levant la main.

**La motion amendée est acceptée par 33 voix contre 2 oppositions.**

**M. Alain Parel, président :** Nous avons la chance exceptionnelle de pouvoir finir juste un peu avant 22h.00. Je vais donc lever la séance. Je vous souhaite à tous une bonne rentrée dans vos foyers.

**La séance est levée à 21h.55.**

*Le président :  
Alain Parel*

*Le secrétaire :  
Fabien Fivaz*

*La secrétaire-rédactrice :  
Caroline Brand*